

# Bazoilles sur Meuse



*Emplacement au loin du cimetière américain 1*



35<sup>ème</sup> Edition  
Bulletin Municipal 2023



Le Maire,  
 Les Adjointes,  
 Les Conseillers Municipaux  
 Vous souhaitent  
 une bonne année

# 2024

## Table des matières

EDITORIAL .....	4
ETAT CIVIL 2023 .....	5
COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE BAZOILLES SUR MEUSE.....	6
Compte rendu de la séance du 12 janvier 2023.....	6
Compte rendu de la séance du 9 mars 2023 .....	9
Compte rendu de la séance du 6 avril 2023 .....	11
Compte rendu de la séance du 15 juin 2023 .....	14
Compte rendu de la séance du 7 septembre 2023 .....	16
Compte rendu de la séance du 19 octobre 2023.....	19
Compte rendu de la séance du 30 novembre 2023.....	21
BUDGET .....	24
BILAN FORESTIER 2023 .....	25
TRAVAUX REALISES .....	26
Réfection de la Rue de la Croisette.....	26
Travaux de rénovation du Dojo .....	26
Travaux de rénovation de l'école et création du nouveau bâtiment pour le périscolaire.....	27
.....	29
Cimetière : Reprise des concessions .....	29
Chemin de randonnée.....	29
Conseil Municipal des Jeunes .....	30
Nouveau voyage en Ukraine .....	32
LES ASSOCIATIONS.....	32
Société communale de chasse « La St Hubert » de Bazoilles sur Meuse .....	32
Association de Pêche et de défense du barrage de Bazoilles sur Meuse.....	33
Association Familles Rurales.....	35
Association Sport et Culture .....	36
Association Football club de Bazoilles sur Meuse .....	38
Association Bazoilles Vit'animée.....	39
Judo Club de Bazoilles, Annexe du Judo Taiso Greux .....	40
LES MANIFESTATIONS .....	42
Fête du 14 juillet .....	42
La petite Gaule et Gepetto le pizzaiolo.....	43
Centre de loisirs sans hébergement.....	43
Balade de la Vallée de la Meuse .....	44
Cérémonie du 11 novembre et présentation du livre de Peter Wever sur l'Hôpital militaire américain de Bazoilles durant la guerre de 14-18 .....	45
Le repas des aînés le 12 novembre.....	47
Soirée « Beaujolais nouveau » le 18 novembre .....	48
NOTRE DOSSIER : .....	50
BAZOILLES SUR MEUSE PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE. L'histoire de l'hôpital américain et la coexistence avec les villageois de 1918 à 1919 .....	50
PROJETS .....	51
Travaux sur RD 74 A, route de Fréville.....	51
Maison au 12, RD 74 .....	51
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES .....	52
INFOS COMPOSTAGE / COMPOSTEURS.....	54

Face aux réalités chaotiques du monde actuel soyons heureux de vivre en ruralité dans un pays libre où chacun peut s'exprimer et dont le pouvoir réside dans le fait de voter, ne l'oublions pas. Aujourd'hui des têtes pensantes affirment qu'il faut réduire le nombre de communes par souci d'économie. La réalité est différente, les ruraux tiennent à leurs communes et redoutent les projets qui bloquent leurs développements et tendent à centraliser les compétences, les décisions et les investissements sur les villes. Alors soyons vigilants pour défendre la qualité de vie en ruralité que nous avons choisie.

Une nouvelle fois, par ce bulletin, je suis amené à vous présenter une synthèse des actions et travaux réalisés ou engagés au cours de l'année écoulée et les perspectives de la nouvelle année.

Cette année 2023 a été riche en évènements. Des projets ont été mis en œuvre et finalisés. C'est le cas de l'aménagement de la rue de la croisette ; la salle multisport qui héberge l'annexe du judo taïso Greux/Bazoilles ; la rénovation de l'école ; le partenariat avec la CAF pour le périscolaire et l'ouverture d'un centre aéré au mois d'août ; l'édition du livre « Bazoilles-sur-Meuse pendant la première guerre mondiale ». D'autres sont en cours de réalisation comme le bâtiment du périscolaire ; l'achat de la maison au 7 de la RD74 pour le projet futur d'un multi-services.

L'aménagement de la RD74A sera la réalisation principale de 2024 (de mars à octobre). La commune en est le coordinateur entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Manoise pour le changement de la conduite d'eau, le Syndicat d'Assainissement de la Haute Meuse pour quelques réparations de conduites des eaux usées, la commune pour les aménagements de rues et le département pour les enrobés. Les travaux seront source de désagréments pour tous et je vous demande d'être compréhensifs pendant cette période.

Un autre projet est à l'étude pour une réalisation en 2025, c'est l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public route de Liffol et rue du clos Morizot.

Cette année, la vie sociale au village a battu son plein. Les associations ont organisé de nombreuses manifestations auxquelles vous avez participé en nombre et nous vous en remercions. 2024 sera l'année des JO et promet d'être encore plus festive.

Soyez assurés que le conseil municipal et les associations se mobilisent sans relâche pour vous apporter un bien-être au village. Votre participation aux associations et aux manifestations y est essentielle.

La bonne gestion de la commune reste notre préoccupation principale et nous pouvons réaliser nos projets grâce aux subventions obtenues avec l'appui de nos élus nationaux, régionaux et départementaux sans qui tout ceci ne serait pas possible.

Je remercie en mon nom et au nom de la commune nos élus. Mme. le Préfet Valérie MICHEL-MOREAUX; M. Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges et Vice-Président du Conseil Régional du Grand-Est ; M. Jean HINGRAY, Sénateur des Vosges ; M. Jean-Jacques GAULTIER, député de la 4<sup>ème</sup> Circonscription des Vosges ; M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional du Grand-Est ; M. François VANNSON, Président du Conseil Départemental des Vosges ; M. Simon LECLERC, Vice-Président au Département et Président de la Communauté de Commune de l'Ouest Vosgien ; M. Dominique PEDUZZI, Président de l'Association des Maires des Vosges.

A toutes et tous je souhaite de très heureuses fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2024.

Votre Maire, Bruno ORY

## Naissances

Zlatko GALAND né le 09 avril 2023  
Gabin BILLON né le 29 janvier 2023

## Mariages

VIEGAS Kenzo et RAVICHON Angélique le 29 avril 2023  
MORETTI Alexis et PONTALIER Vanessa le 22 juillet 2023  
SEHR Simon et BONNEVAUX Coralie le 02 septembre 2023

## Décès

BRASSEUR Martine le 01 février 2023  
BONNET Jean-Paul le 13 février 2023  
CHACON Kevin le 27 février 2023  
MOUGINOT James le 29 avril 2023  
FRICK Anne-Marie née ADAM le 30 mai 2023  
BONNEVAUX Jean-Paul le 17 septembre 2023

## Pacs

BERTRAND Corentin et VIVENOT Mélissa le 09 mai 2023

# COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE BAZOILLES SUR MEUSE

## Compte rendu de la séance du 12 janvier 2023

**Présents** : MM. CHACON José - CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno- RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe et Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick – RENAUT Delphine

**Excusés** : MM. LARBAOUI Julien donne pouvoir à M. MULLER Michel– Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine.

Le conseil nomme M. MULLER Michel pour être secrétaire de séance.  
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### **Demande de subventions pour travaux intérieurs école**

M. le Maire fait part au conseil de l'avancement du projet pour les travaux de rénovation thermique du bâtiment scolaire et des aménagements intérieurs à apporter.

Une subvention DSIL a été attribuée en 2021 pour 72.690 € représentant 40% d'un montant de travaux estimé à 181.726 € (isolation extérieure, réfection isolation bibliothèque, changement du système de chauffage, changement des radiateurs, changement des menuiseries, changement de tout l'éclairage pour du LED).

La subvention CLIMAXION a été abandonnée puisque nous ne pouvions pas profiter du bouquet de travaux demandés, suite à la décision de ne plus changer les fenêtres des classes.

Une subvention au niveau départemental peut être demandée pour les travaux de rénovation thermique et pour les aménagements à réaliser (placards, sols, peintures, réaménagement de la salle périscolaire actuelle).

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour déposer un dossier de subvention au Conseil Départemental des Vosges sur la base d'un montant estimé à 270.405 € HT.

Concernant le projet extension pour la création d'une annexe périscolaire, le dossier de consultation est en préparation et va être lancé très prochainement.

Il a fallu demander et faire réaliser une étude de sol. Fin décembre, un devis avec FONDASOL a été signé pour la somme de 2.350 € HT. C'est une pièce nécessaire au dossier de consultation.

### **Demande de subvention pour formation BAFA**

M. le Maire expose au conseil municipal les résultats du sondage pour ouvrir un centre aéré en août dans le village. Une dizaine de parents a répondu pour un potentiel de 17 enfants étalés sur les 4 semaines proposées. Après discussions, le conseil a la volonté de proposer aux parents du village ce service. Cette première approche confirme ce choix.

Pour cette première année, les dates pourraient s'échelonner du 31 juillet au 25 août 2023, de 8h00 à 18h00, avec possibilité de repas le temps de midi ; les enfants accueillis seraient de la tranche d'âge de 6 à 11 ans (6 ans en 2023) et voire la possibilité de prendre les enfants de 5 ans (révolu en 2023) d'une même fratrie.

Le besoin d'encadrant est d'un BAFD et d'un BAFA (1 animateur pour 12 enfants). La possibilité de faire le centre aéré à la salle polyvalente nous contraints à fixer un maximum de 24 enfants par jour.

Une proposition de formation au BAFA a été faite aux jeunes du village et 4 candidatures ont été reçues. Un adulte a également soumis sa candidature. Le conseil propose de rencontrer les jeunes pour connaître leur motivation. Suite à cet entretien, les jeunes qui seront retenus pourront être formés au BAFA. Pour l'adulte, sa proposition sera revue l'année prochaine.

Un devis a été demandé auprès de FAMILLES RURALES. La session de base est au prix de 545 € (8 jours) et la session d'approfondissement au prix de 450 € (6 jours) pension complète. Selon les résultats, un devis sera demandé à l'association qui pratique un prix dégressif selon le nombre d'inscrits.

M. le Maire indique au conseil que Mme WATERNAUX Dany, est intéressée pour suivre la formation. Le conseil valide cette formation nécessaire à son poste d'adjoint d'animation à l'école.

Après délibération, le conseil donne pouvoir au Maire pour demander une subvention auprès de la CAF des Vosges (aide de 60% de la formation), selon le nombre de jeunes qui sera retenu et pour Mme WATERNAUX.

### **Demande de subvention pour enfouissement du réseau téléphonique route de Liffol**

M. le Maire présente au conseil le projet d'enfouissement du réseau téléphonique route de Liffol et en partie rue du Clos Morizot proposé par le SDEV88.

Après délibération, le conseil municipal sollicite du syndicat d'Electricité les subventions mobilisables. Sur une estimation de travaux de 55.082,77 €, l'autofinancement de la commune serait de 18.012 €.

Il restera à demander la subvention pour l'éclairage public dont l'étude est en cours au syndicat.

### **Tarifs 2023**

**Salle polyvalente** : M. le Maire explique au conseil que suite à la décision prise en commission de renouveler la vaisselle (assiettes et couverts), il y a lieu de modifier les tarifs de casse. Le tarif des couverts et assiettes est remis à jour selon le tableau joint. Il est rajouté un tarif de casse de 50 € pour les chaises, renouvelées elles-aussi.

Par ailleurs, il est proposé également de spécifier le tarif de la salle prise le week-end. En effet, le tarif de 1 jour et 2 jours est laissé au choix du locataire, y compris le week-end. Cela entraîne de rendre la salle le dimanche et empêche une autre réservation sur 2 jours. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la location de la salle pour le week-end complet (du vendredi après-midi au lundi matin). La location à la journée sera toujours possible en semaine. Le tarif reste inchangé.

Au niveau nettoyage de la salle lorsque des associations l'utilisent, le conseil décide à l'unanimité de fixer un forfait de 40 € s'il n'y a pas de repas et maintient à 80 €, en cas de repas.

Location de la salle polyvalente pour les habitants du village uniquement :

- Pour une journée : 150 € (hors week-end)
  - Pour le week-end ou pour 2 jours en semaine : 200 €
- A rajouter 80 € de nettoyage de la salle pour chaque location
- Pour les enterrements au cimetière de Bazoilles : Gratuit
  - Pour les associations du village : Gratuit (+vaisselle gratuite) (casse et ménage en sus)
  - Pour les associations de l'extérieur : 1 journée : 50 € (+ ménage, vaisselle, casse, électricité)

Pour les associations uniquement, le ménage sera facturé 40 € si la location n'est pas suivie d'un repas et de 80 € si elle comprend le repas.

La vaisselle est fixée à 1,50 € / personne. La vaisselle cassée ou manquante sera facturée.

La consommation électrique sera relevée avant et après la location, puis facturée au prix du tarif bleu EDF en vigueur

La caution reste fixée à 300 €, une attestation d'assurance villégiature devra être souscrite.

**Affouages** : Pour la saison 2023/2024 : 6 € le stère sans taxe

**Cimetière** :

- Concession 30 ans : 150 €
- Concession 50 ans : 250 €
- Concession perpétuelle : 600 €

Un seul emplacement (2x1m) pourra être délivré par famille.

**Colombarium** : tarif unique de 800 € pour 30 ans

**Cantine et périscolaire** : Le tarif de la cantine est fixé à 4,50 € / repas.  
La facturation du périscolaire est fixée à :

	MATIN (7h30 à 9h00)		MIDI (13h00 à 13h30)		SOIR (16h30 à 18h30)	
QUOTIENT	< à 850 €	> à 850 €	< à 850 €	> à 850 €	< à 850 €	> à 850 €
TARIFS	1,50 €	1,65 €	0,50 €	0,55 €	2,00 €	2,20 €

### **Vente des terrains aux riverains de la desserte Vieux Prés / Tannerie**

M. le Maire expose au conseil municipal que la délibération prise le 10 février 2022 n'est pas assez précise sachant que les terrains sont désormais découpés et numérotés. Le notaire souhaite une délibération indiquant le nom des acquéreurs.

Après délibération, le conseil municipal suivant le plan de découpe réalisé, décide à l'unanimité de vendre au tarif de 11 € / m2 les parcelles ci-dessous :

RINGUE Thierry : parcelle ZE 210 pour 149 m2  
THIEBAUT Morgan : parcelle ZE 211 pour 24 m2  
DE ALMEIDA ALVES Antonio : parcelle ZE 212 pour 29 m2  
SURE Régis et Anne-Cécile : parcelle ZE 213 pour 79 m2

M. CLAUS et M. MOUGINOT n'ont pas souhaité acquérir la partie mitoyenne à leurs terrains.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs.

### **Vente du terrain rue de la Gare**

M. le Maire expose au conseil municipal que la délibération prise le 9 mars 2020 ne correspond plus à la réalité de la vente puisqu'il est proposé à M. LAURENT Simon (LAURENT TP ; SCI GASTON ET GERMAIN) de lui céder la totalité de la surface (déduite de la route et de l'accès au pylône SNCF). La parcelle que la commune se réservait n'est plus d'utilité, suite à l'achat du local rue du Vieux Pont.

Ainsi, après nouveau découpage de la parcelle, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre au prix de 5 €/m2 une partie de la parcelle E1082 de 4965m2. La surface vendue représente environ 2.800 m2, le surplus restant à la commune. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs.

### Proposition de placements bancaires

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est possible depuis peu de réaliser des placements de compte à court terme. Il propose de placer le prêt crédit court terme TVA de 242.000 € non utilisé actuellement, compte tenu du fait que les travaux du périscolaire et de la rénovation de l'école ne sont pas encore commencés. Après délibération, le conseil municipal décide de placer cette somme sur 8 mois au taux proposé de 2,55%.

### Etat d'assiette bois 2023

M. le Maire expose au conseil municipal la proposition d'Etat d'assiette 2023 de l'ONF. Après délibération, le conseil fixe comme suite la destination des produits des coupes des parcelles 2, 4 et 5 figurants à l'état d'assiette de l'exercice 2023

- Parcelle 4 et 5 report de martelage de l'état d'assiette 2022, dépérissement de hêtre au-dessus des champs cultivés
- Parcelle 2 plantation de hêtres, éclaircir le peuplement qui est dense pour commencer à mettre les bois à distance et favoriser les critères de résiliences. Ancienne plantation de 1m sur 1m.
- Destination de la parcelle 2 : affouage.

### Modification des taux d'assurances statutaires : modification du contrat

M. le Maire expose au conseil municipal que l'assureur CNP impose une modification du contrat pour l'assurance du personnel en cas de maladie.

Une nouvelle tarification a été négociée par le Centre de Gestion des Vosges pour la période restante sous contrat (2023+2024). Ainsi, les taux passent :

De 5,04 % à 6,49% avec franchise de 30 jours pour les agents CNRCAL et un remboursement de 90% du salaire

De 0,85% à 1,19% avec franchise de 15 jours pour les agents IRCANTEC et un remboursement de 80% du salaire.

Après délibération, sous la contrainte de rupture du contrat par l'assureur, le conseil donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

### Campagne de Stérilisation chats errants 2023 : demande de subvention

M. le Maire fait part au conseil du bilan 2022 de la stérilisation des chats errants. Il a été réalisé grâce à l'Association APACHE (Mme RENARD), avec l'aide des habitants du village et le cabinet vétérinaire de Liffol, 9 stérilisations de chats (6 femelles et 3 mâles). Les frais des stérilisations ont été payés par la Fondation Brigitte Bardot (60 € / chat et 90 € pour la femelle), les frais de pipette antiparasitaire à la charge de la commune pour 13,20 €/chat. Reste à payer les frais de transport à APACHE selon leur convention.

Après délibération, le conseil municipal décide de reconduire pour 2023 cette campagne de stérilisation pour 10 chats et sollicite l'aide de la Fondation Brigitte Bardot et l'Association APACHE.

### Remboursement frais M. JACQUES suite à formations

Suite aux formations réalisées par M. JACQUES David dans le cadre de son travail, le conseil municipal décide de donner pouvoir à M. le Maire pour lui rembourser la somme de 36,90 € représentant les frais de repas qu'il a pris.

### Remboursement frais M. ORY suite à achat de couverts pour la salle polyvalente

M. le Maire présente au conseil le montant de la facture qu'il a déboursé pour acheter les couverts de la salle polyvalente, puisque l'achat ne pouvait se faire que par internet et par carte bancaire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité (M. ORY ne vote pas) décide de lui rembourser la somme de 917,66 € correspondant à la facture qu'il a payée pour le renouvellement des couverts de la salle polyvalente.

### Marché balayage rues 2023

M. le Maire soumet au conseil la proposition du groupement de commandes réalisé par la CCOV pour le balayage des rues dans les villages.

Après consultation, l'entreprise ACMD a été retenue. La CCOV a négocié un prix au km pour l'ensemble des communes, occasionnant pour certaines communes une baisse et une hausse pour les autres, dont notre commune.

Ainsi, le tarif passe de 147 € HT (12 € / km) à 357 € HT (27,50 € /km) par passage.

Après délibération, ne pouvant se dédire de ce groupement de commandes, le conseil municipal valide pour 2023 ce tarif et maintient le nombre de passages à 4.

### Renouvellement du conseil des Jeunes : dispositions

Voilà 2 ans que le conseil des jeunes est en place. Les élections pour le renouvellement auront lieu le samedi 11 mars 2023 à la mairie, de 10h00 à 16h00. Les candidats devront avoir entre 9 et 15 ans. Le conseil est composé de 9 titulaires et 3 suppléants. Les électeurs devront avoir entre 7 et 17 ans (de CE1 à la terminale) pour pouvoir voter. Les candidatures devront être déposées avant le 17 février 2023 en mairie.

### Divers :

- Proposition de nom pour l'école : à la demande du conseil des jeunes et après débat en commission scolaire, une liste de 4 noms a été retenue et sera soumise à un vote selon des modalités restant à définir.

- Cuisine logement de la Poste : après consultation de la commission bâtiment, il a été décidé d'investir dans l'aménagement d'une cuisine intégrée suite à l'arrivée d'un nouveau locataire. La cuisine a été achetée à WM88 pour le prix de 5.423 € TTC. Le locataire a pris en charge l'installation. De ce fait, il lui a été proposé 2 mois de loyer gratuits. Le conseil entérine cette décision.

- Ukraine : La commune de Bazoilles sur Meuse en collaboration avec la commune de Liffol-le Grand, Familles Rurales Bazoilles et l'amicale des sapeurs-pompiers de Liffol relance une nouvelle collecte solidaire pour l'Ukraine. Un flyer a été diffusé. Une opération chariot sera réalisée les 3 et 4 février au U Express de Liffol. Des dons financiers peuvent être reçus à l'ordre de Familles Rurales Bazoilles ou l'Amicale des Pompiers de Liffol.

Séance levée à 22 heures 45.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 17 janvier 2023.

Le Maire, Bruno ORY

## Compte rendu de la séance du 9 mars 2023

Présents : MM. CHACON José - CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno- RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe et Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick – RENAUT Delphine

Excusés : MM. FERY Jean-Paul - LARBAOUI Julien – Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine.

Le conseil nomme M. CLAUDE Fabien pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### Projet Périscolaire et Rénovation Thermique : résultat consultation des entreprises

M. le Maire fait part au conseil de la consultation lancée pour le projet de l'extension du groupe scolaire et de sa rénovation thermique. Il rappelle que le dossier de consultation a été lancé le 13 janvier 2023 pour un marché comprenant un dossier 1, extension et un dossier 2, rénovation thermique y compris aménagements. Les entreprises devaient rendre leurs offres pour vendredi 17 février 2023 à 13h00.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le même jour à 15h00 pour ouvrir les plis reçus. Aucune offre reçue pour le lot 2 charpente et les lots 3 et 4 menuiseries.

Un nouveau marché a été relancé pour les 3 lots, consultation qui se terminera le 17 mars 2023.

Après vérification des offres par l'architecte JL GERARD et FLUID'Concept, la commission s'est réunie de nouveau le 9 mars au matin.

Après analyse, la commission d'ouverture des plis a validé les entreprises suivantes :

<u>DOSSIER 1 EXTENSION PERISCOLAIRE</u>	<u>DOSSIER 2 RENOVATION THERMIQUE +AMENAGEMENT</u>	<u>ENTREPRISES ET MONTANT</u>
LOT 01 • VRD - GROS ŒUVRE		<u>FERRY</u> pour 106.625,00 € HT
LOT 02 • CHARPENTE COUVERTURE		<i>Infructueux</i>
LOT 03 • MENUISERIES EXTÉRIEURES	LOT 03 • MENUISERIES	<i>Infructueux</i>
LOT 04 • MENUISERIE INTÉRIEURES	EXTÉRIEURES	<i>Infructueux</i>
LOT 05 • PLÂTRERIE	LOT 04 • MENUISERIE	<u>ELVINGER</u> pour 36.620,97 € HT
LOT 06 • ELECTRICITE	INTÉRIEURES	<u>EIFPAGE</u> pour 57.816,50 € HT
LOT 07 • PLOMBERIE – CHAUFFAGE	LOT 05 • PLÂTRERIE	<u>IDEX</u> pour 179.850,04 € HT
LOT 08 • CUISINE	LOT 06 • ELECTRICITE	<u>SYNERGIE</u> pour 12.972,26 € HT
LOT 09 • CARRELAGE	LOT 07 • PLOMBERIE –	<u>ROBEY</u> pour 22.422,55 € HT
LOT 10 • PEINTURE	CHAUFFAGE	<u>ELVINGER</u> pour 12.354,58 € HT
	LOT 09 • REVETEMENT DE SOL	
	LOT 10 • PEINTURE	

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le choix de la commission d'ouverture des plis et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet.

Par ailleurs, les résultats de l'étude de sol ont été reçus. Un des sondages fait apparaître des traces d'hydrocarbure, nécessitant une étude environnementale complémentaire. Cette étude d'un montant de 4.730 € HT a été réalisée durant les vacances de février par FONDASOL. Les résultats sont attendus.

La première étude préconise une fondation semelle filante sur plots avec vide-sanitaire. Le dossier de consultation a été modifié en conséquence.

### **Centre de loisirs : Décisions**

M. le Maire présente au conseil municipal les résultats de l'entretien des 4 jeunes du village qui se proposaient pour la formation BAFA. Il a été décidé de retenir les 2 plus âgés (Emilen GOMES et Lou-Ella PERREY). Ils sont allés passer leur formation BAFA avec Dany WATERNAUX à Bulgnéville durant les vacances de février.

Après avoir vu avec M. MATHERON Yoann pour la place de directeur du centre et avec l'aide de Mme CLAUDE Audrey, il est proposé au conseil :

- D'ouvrir un centre aéré sans hébergement du 7 août au 25 août 2023, à la salle polyvalente, avec un effectif maximum de 24 enfants. Les enfants de 5 ans pourront être acceptés à condition d'avoir un frère ou une sœur en âge d'être au centre. Les horaires sont fixés de 7h30 pour l'accueil à 18h00, l'heure de départ.
- D'embaucher pour les 14 jours de centre M. MATHERON Yoann en tant que BAFD (11 € net / h) + remboursement de ses frais kilométriques.
- D'embaucher un BAFA pour les 14 jours au forfait journalier de 60 €.
- D'embaucher pour effectuer leur stage pratique Lou-Ella PERREY et Emilien GOMES. Ils percevront une gratification de 30 € / jour.
- D'embaucher également en renfort Dany WATERNAUX. Ses heures seront rémunérées suivant son indice d'adjoint d'animation.
- De fixer la présence d'accueil à la semaine pour permettre un meilleur suivi pédagogique.
- De fixer les tarifs suivant le tableau ci-dessous :

<b>Quotient Familial</b>	<b>VILLAGE</b>		<b>EXTERIEUR</b>	
	<b>&lt; à 850 €</b>	<b>&gt; à 851 €</b>	<b>&lt; à 850 €</b>	<b>&gt; à 851 €</b>
Du 7 au 11/08/2023	60 €	65 €	75 €	80 €
Du 14 au 18/08/2023	48 €	52 €	60 €	64 €
Du 21 au 25/08/2023	60 €	65 €	75 €	80 €

- De proposer une restauration le temps de midi au prix de 5 € et de donner toute latitude à M. le Maire pour trouver un traiteur.

### **Adhésion au règlement CESU (Chèque Emploi Service Universel)**

M. le Maire présente au conseil la possibilité d'adhérer à l'organisme CESU afin que les parents qui touchent des chèques de leur employeur puissent les utiliser pour régler les frais de périscolaire ou extra-scolaire.

Après délibération, après avoir calculé les coûts d'adhésion et les frais lors des versements, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas adhérer à cet organisme.

### **Modification du PEDT pour centre de loisirs**

M. le Maire présente au conseil municipal le Projet Educatif Territorial (PEDT) relatif au périscolaire. Il est nécessaire de modifier ce PEDT pour intégrer les activités extra-scolaires relatives au centre aéré prévu en août. Il sera rajouté les décisions prises ci-dessus (horaires, tarifs, activités, ...) et la pédagogie induite. Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité cet avenant.

### **Devis divers Travaux**

M. le Maire présente au conseil :

- le devis de l'Ets PERREY FRERES pour la tonte 2023 : 6.110,21 € TTC
- le devis de l'Ets PERREY FRERES pour l'entretien des espaces verts : 5.677,14 € TTC
- le devis de l'Ets CHRETIEN pour le changement de l'horloge mère programmatrice des sonneries de cloches : 4.236 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

### **Demande de subvention Eclairage Public route de Liffol / Clos Morizot**

M. le Maire présente au conseil le projet d'enfouissement du réseau d'éclairage public route de Liffol et en partie rue du Clos Morizot proposé par le SDEV88.

Après délibération, le conseil municipal sollicite du syndicat d'Electricité les subventions mobilisables. Sur une estimation de travaux de 117.942 € HT, l'autofinancement de la commune serait de 67.559,40 €. Le conseil donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs

### **Demande commune de Liffol-le-Grand pour participation au maintien du Distributeur automatique de billets**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de M. le Maire de Liffol-le-Grand, sollicitant une participation des communes environnantes, pour le maintien du distributeur de billets de l'Agence Crédit Agricole, situé rue de l'Orme.

La participation proposée est de 1,50 € / habitant pour l'année 2023.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité (11 pour – 1 abstention) de refuser la participation au maintien d'un distributeur privé. En effet, il n'est pas admissible de faire financer un distributeur d'une banque privée par les usagers de la ruralité. D'autant plus que cette banque a annoncé des bénéfices records en 2022.

### **Convention CCOV pour entretien des berges de la Meuse**

M. le Maire expose au conseil municipal la convention proposée par la Communauté de Communes de l'ouest Vosgien relative à l'entretien des berges de la Meuse le long de nos propriétés communales.

Après délibération, le conseil valide cette convention et donne pouvoir à M. le Maire pour la signer.

### **Remboursement de frais Mme ETIENNE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité (Mme ETIENNE ne prend pas part au vote) de rembourser à Mme ETIENNE Annick l'achat de boîtes de rangement pour les couverts de la salle polyvalente. M. le Maire est chargé de lui mandater la somme de 36,93 €.

### **Assujettissement à la TVA pour vente de terrains**

M. le Maire expose au conseil municipal que la trésorerie ne peut pas prendre en charge les titres de recettes relatifs aux ventes de terrains rue des Cornouillers et rue du Vieux Prés car la commune n'est pas assujettie à la TVA. Pour ce faire, le conseil municipal décide de demander l'assujettissement à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour la vente de ces 4 parcelles, déclaration qui sera faite au réel normal, au trimestre.

Par ailleurs, les budgets annexes des lotissements Sous la Ville et Grand Pâtis étant terminés, le conseil municipal décide de mettre fin à ces activités et demander l'arrêt de l'assujettissement à la TVA.

### **Divers :**

- **UKRAINE** : Les dons récoltés pour l'Ukraine ont été acheminés par M. HEYOB Francis, M. RAGUE Alain, M. HOFFMANN Francis et M. LABRUDE Fabien. Les dons récoltés dans le village s'élèvent à 1.100 €.

- **Renouvellement Conseil des Jeunes (CMJ)** : M. le Maire rappelle au conseil que l'élection du conseil des jeunes se déroulera samedi 11 mars 2023. 11 candidats se sont présentés. Les tours de garde sont déterminés pour tenir le scrutin de 10h00 à 16h00.

- **Sentier de randonnée** : M. le Maire fait part au conseil que suite au refus de l'AFR de passer sur ses chemins, le circuit prévu dans le bois communal est annulé. Seul le parcours le long de la Vallée de la Meuse est maintenu. Les bancs et tables seront implantés sur ce circuit.

- **Convention Groupement de commandes pour RD74A** : M. le Maire fait part au conseil que le groupement de commandes pour les études et les travaux d'aménagement de la RD74A a été validé par le syndicat des eaux de la Manoise, le syndicat d'assainissement et le département des Vosges. Il précise que le titulaire représentant la commune pour la commission d'ouverture des plis est M. METZGER Olivier et comme suppléante Mme ETIENNE Annick. M. le Maire est le coordonnateur de ce groupement.

- **Logement de l'ancienne école** : M. le Maire informe le conseil que M. CHACON Alexis locataire du logement du RDC de l'ancienne école quittera les lieux le 1er avril 2023.

Séance levée à 22 heures 30.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 16 mars 2023.

Le Maire, Buno ORY

### **Compte rendu de la séance du 6 avril 2023**

**Présents** : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe  
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

**Excusés** : M. LARBAOUI Julien donne pouvoir à M. MULLER Michel – M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. José CHACON

Le conseil nomme Mme ETIENNE Annick pour être secrétaire de séance.  
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

## Comptes Administratifs 2022 / Comptabilité à Fiscalité Unique (CFU)

### Commune :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2022, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

#### Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur :	+ 199.110,05 €
Résultat de l'exercice :	- 32.598,91 €

<b>Résultat 2022 :</b>	<b>+ 166.511,14 €</b>
------------------------	-----------------------

#### Section d'Investissement :

Résultat antérieur :	+ 24.323,58 €
Résultat de l'exercice :	+ 396.032,56 €

<b>Résultat 2022 :</b>	<b>+ 420.356,14 €</b>
------------------------	-----------------------

<b>Restes à Réaliser Dépenses :</b>	<b>- 362.850,00 €</b>
-------------------------------------	-----------------------

<b>Restes à Réaliser Recettes :</b>	<b>+ 249.690,00 €</b>
-------------------------------------	-----------------------

<b>Besoin de Financement Net :</b>	<b>+ 307.196,14 €</b>
------------------------------------	-----------------------

#### **Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2023 :**

<b>Au 001 : R d'Inv</b>	<b>420.356,14 €</b>
-------------------------	---------------------

<b>Au 002 : R de Fonct.</b>	<b>166.511,14 €</b>
-----------------------------	---------------------

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, et le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (13 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil a ensuite validé à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2023 (Vote : 14 pour)

### Forêt :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2022, le conseil municipal approuve les résultats à l'unanimité ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

#### Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur :	+ 178.626,55 €
Résultat de l'exercice :	+ 43.447,44 €

<b>Résultat 2022 :</b>	<b>+ 222.073,99 €</b>
------------------------	-----------------------

#### Section d'Investissement :

Résultat antérieur :	- 94.810,38 €
----------------------	---------------

Résultat de l'exercice :	+ 99.270,48 €
--------------------------	---------------

<b>Résultat 2022 :</b>	<b>+ 4.460,10 €</b>
------------------------	---------------------

#### **Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2022 :**

<b>Au 001 : R d'Investissement</b>	<b>4.460,10 €</b>
------------------------------------	-------------------

<b>Au 002 : R de Fonctionnement</b>	<b>222.073,99 €</b>
-------------------------------------	---------------------

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (13 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie. Le conseil a ensuite validé à l'unanimité (14 pour) l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2023.

## VOTE DES TAXES LOCALES 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes locales pour 2023 :

Taxe Foncière Bâtie : 38,95 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 25,73 %

Taxe d'Habitation : 28,68 %

Soit un total de 228.058 € à percevoir, dont 43.567 € de FNGIR.

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

### Budget Primitif 2023 Commune

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2023 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 740.565,14 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 1.656.285,00 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

### Budget Primitif 2023 Bois et Forêts

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2023 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 286.785,99 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 20.000,00 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

## AVENANT MARCHE DE VOIRIE RUE DE LA CROISSETTE

M. le Maire soumet au conseil les prix nouveaux du marché CALIN pour les travaux rue de la Croisette. L'installation d'une noue, avec les puits d'infiltration et la tranchée drainante est actée. Le montant du marché reste le même du fait que certains travaux ont été supprimés (réseaux égoûts). Le conseil municipal, après délibération valide à l'unanimité ces modifications.

## RESULTAT 2<sup>E</sup> CONSULTATION TRAVAUX ECOLE

M. le Maire présente au conseil le résultat de la deuxième consultation pour les travaux de rénovation thermique et d'extension. Le lot 2 charpente et les lots 3+4 menuiseries extérieures et intérieures ont été relancés suite à premier appel infructueux. Les résultats de la 2<sup>e</sup> consultation se sont terminés le 17 mars 2023. Une entreprise a répondu au lot charpente mais est au double de l'estimation de l'architecte. Pour les lots 3 et 4, une entreprise a répondu mais est au-delà de l'estimation. La commission d'ouverture des plis a donc décidé de rendre cet appel infructueux.

Après avoir demandé d'autres devis, une proposition de l'Ets TRAMPE pour le lot charpente est faite au prix de 124.064,06 € HT. Pour les lots 3 et 4, l'Ets MAIRE a été de nouveau consulté et propose pour le lot 3 le prix de 76.710 € HT et pour le lot 4 le prix de 60.888,20 € HT.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ces 3 lots et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

## ASSURANCES DOMMAGE OUVRAGE

M. le Maire présente au conseil la proposition de l'assureur SMA BTP pour l'assurance obligatoire dommage ouvrage. En effet, cette assurance obligatoire garantit les malfaçons qui affectent la solidité de l'ouvrage et le rendent impropre à l'usage auquel il est destiné. Selon la proposition basée sur 534.000 € HT pour l'extension, le montant s'élève à 8.600 €, soit 1,61 % du montant.

Après délibération, le conseil municipal donne toute latitude à M. le Maire pour signer le contrat d'assurance nécessaire. Il sera demandé si les travaux de rénovation thermique doivent être intégrés.

## CONVENTION AVEC LA CAF POUR LES AIDES AUX TEMPS LIBRES

M. le Maire présente au conseil la convention de la CAF pour que les parents puissent payer avec les bons CAF les activités proposées par la commune (CLSH). Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention proposée.

## SUBVENTIONS 2023

- Fonds de Solidarité Logement : 100 €
- Souvenir Français 50 €
- Comité d'Entreprise de SOREPLA : pour achat de 2 cuves de 1.000 l, soit 100 €.

## APPROBATION DU PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

M. le Maire présente au conseil le projet de PLUI pour les 70 communes de l'intercommunalité.

Pour la commune de Bazoilles sur Meuse, du fait de la reconnaissance du village en commune rurale dès le début du PLUI, peu de zones constructibles ont pu être inscrites. Par ailleurs, les règles définies par le règlement vont à l'encontre des choses existantes. Par exemple, il sera interdit de transformer une porte ou fenêtre en baie vitrée car la modification d'ouverture devra être plus haute que large.

Les règles définies pour toutes les communes ne sont pas représentatives des particularités de chacune. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité ne donne pas un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tel qu'il a été arrêté par le conseil communautaire en date du 16 janvier 2023.

### **APPROBATION DU PLAN DE MOBILITE**

M. le Maire présente au conseil le projet de mobilité pour les 70 communes de l'intercommunalité.

Ce plan a pour ambition de définir la stratégie de la Communauté de Communes en matière de politique en faveur des modes actifs, des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme, ou encore de transports en commun ou solidaire, et ainsi répondre aux besoins de la population.

Un diagnostic territorial a permis de définir une stratégie de mobilité et de structurer celle-ci en 5 axes d'intervention et 18 actions, ainsi qu'en un maillage cyclable de 319 km (dont 154 kms à vocation loisirs).

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au projet de plan mobilité simplifié tel qu'arrêté par le conseil communautaire de la CCOV. Parmi les 18 actions de la stratégie du plan, certaines sont acceptables (aire de covoiturage, location de VAE), d'autres sont hors compétences (étudier une offre de transport à la demande par bassin, renforcer l'offre et améliorer les services des TER). La 2<sup>e</sup> partie qui concerne le schéma des mobilités douces est refusée en bloc, projet jugé dépensier pour un pourcentage d'utilisateur faible.

### **Divers :**

- Logement de l'ancienne école au RDC : M. le Maire informe le conseil municipal que le logement du RDC de l'ancienne école (2, rue du L. Bastian) vient d'être loué à Benjamin ALBERT, jeune du village.
- Pumptrack : M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'éclairage au pumptrack viennent d'être réalisés par l'Ets MARTINI. Reste à étaler la terre au milieu du terrain.
- Cimetière / Colombarium : M. le Maire indique au conseil que suite à réunion de commission, il a été décidé de mettre à jour les emplacements au cimetière, de relever les tombes reprises et faire le point des tombes à reprendre.

Séance levée à 22 heures 15.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 11 Avril 2023.

Le Maire, Bruno ORY

## **Compte rendu de la séance du 15 juin 2023**

**Présents :** MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe  
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

**Excusés :** M. LARBAOUI Julien donne pouvoir à M. MULLER Michel

Le conseil nomme M. METZGER Olivier pour être secrétaire de séance.  
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### **ADHESION COLLECTIVITES AU SYNDICAT DES EAUX DE LA MANOISE**

M. le Maire soumet au conseil municipal la délibération du syndicat des eaux de la Manoise en date du 13 avril 2023 relatif à l'adhésion des communes de Lafauche, Harréville-les-Chanteurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la commune de Vesaignes-sous-Lafauche au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces adhésions.

### **CONVENTION CCOV POUR INSTRUCTION DROIT DE PREEMPTION**

M. le Maire soumet au conseil municipal une proposition de convention entre la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien et la commune relative à l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption. La CCOV met à disposition un progiciel permettant la saisie et la télétransmission des demandes. Cette convention fixe les modalités de mise à disposition et précise la répartition des tâches qui incombent à chaque partie. Elle est sans incidence financière. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention correspondante.

### **CONVENTION AVEC EPHAD SAINT SIMON POUR REPAS CLSH**

M. le Maire soumet au conseil municipal une proposition de convention entre la commune et l'EPHAD Saint Simon de Liffol-le-Grand pour la fourniture des repas du CLSH durant le mois d'août 2023.

Il faudra aller chaque jour chercher les repas (entrée, plat chaud et accompagnement) pour un tarif de 4,50 €. A charge de la commune de prendre en sus, le fromage et/ou le dessert.

Après délibération, le conseil municipal valide la convention proposée et donne pouvoir à M. le Maire pour la signer.

### **CREATION REGIE D'AVANCE POUR CLSH**

M. le Maire soumet au conseil municipal la possibilité de créer une régie d'avance pour le CLSH permettant ainsi au directeur de posséder une carte bancaire. En effet, certains achats ou activités ne pourront pas être payés en direct par la commune, c'est pourquoi, la régie d'avance est la solution.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une régie d'avance pour le CLSH, fonctionnant durant les vacances scolaires. Cette régie paiera les dépenses de petites fournitures, entrées parcs d'attraction, alimentation, ...

Un compte de dépôt de fonds est ouvert auprès de la trésorerie de Neufchâteau. M. MATHERON Yoann est nommé régisseur titulaire et Dany WATERNAUX, régisseur suppléant. Le montant maximum de l'avance sera de 5.000 €.

Le régisseur titulaire percevra une indemnité de 110 € pour ce maniement des fonds.

### **PAIEMENT HEURES COMPLEMENTAIRES ADJOINT TECHNIQUE ECOLE ET MODIFICATION DU CONTRAT**

M. le Maire soumet au conseil municipal les heures réalisées par Mme WATERNAUX Dany, adjoint technique à l'école pour le ménage du soir. Entre septembre 2022 et mai 2023, elle a réalisé 118 h complémentaires (ménage durant les vacances non prévu et plus de ménage durant l'hiver).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité mandate M. le Maire pour lui payer les 118 h réalisées.

Sur une base de 2 h / jour durant les 36 semaines d'école, soit 7 h / semaine annualisé, le nombre d'heures est insuffisant. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide qu'à compter du 8 septembre 2023, un poste d'adjoint technique, à temps non complet pour 9 h / semaine sera ouvert, sur un emploi permanent (actuellement accroissement temporaire d'activités) selon la grille des adjoints techniques et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

### **AVENANT ARCHITECTE POUR RENOVATION THERMIQUE ECOLE**

M. le Maire soumet au conseil l'avenant de M. JL GERARD et FLUID CONCEPT pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation thermique de l'école. Les travaux étaient basés sur une estimation de 180.000 €. Le marché de travaux après consultation s'élève à 266.200 €. Leur taux d'honoraires est de 9,5 %, partagé à 60 % pour JL GERARD et 40 % pour FLUID CONCEPT.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité (1 abstention), valide cet avenant et donne pouvoir à M. le Maire pour le signer.

### **COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT SOUS LA VILLE**

M. le Maire soumet au conseil les résultats comptables de 2022 pour le lotissement sous la Ville. En effet, ayant des écritures en 2022, le conseil municipal doit voter un Compte Financier Unique (CFU).

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité les résultats suivants (M. le Maire ne vote pas) :

En Fonctionnant dépenses et recettes 2022 : 3.619,04 €

En Investissement dépenses et recettes 2022 : 1.800 €

### **PAIEMENT TRAVAUX DE RENOVATION DU DOJO**

M. le Maire présente au conseil les travaux réalisés à la salle de judo, rue de l'Abreuvoir. Des subventions de l'Agence Nationale du Sport ont été allouées à hauteur de 80 %. Cette opération a été prise en charge par le Judo Club de Greux soutenu par la Fédération Française de Judo. Le coût de 20 % revenant à la commune est de 12.950 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour mandater la somme à l'Association du Judo Club de Greux qui a été « porteur » du projet. Les crédits sont ouverts au CP 1326.

### **DEVIS PERREY FRERES POUR ENGAZONNEMENT RUE DE LA CROISSETTE**

Après avoir fait part au conseil que les travaux de voirie rue de la Croisette sont terminés depuis le 31 mai 2023, M. le Maire soumet au conseil la proposition PERREY FRERES pour l'engazonnement et l'implantation de massifs d'arbustes, entre les places de parking, tout le long de la rue de la Croisette.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis proposé pour la somme de 11.129,20 € HT. Les travaux se feront à l'automne.

### **CIMETIERE**

#### **Création Ossuaire :**

M. le Maire présente au conseil la proposition de l'Ets DEXEMPLE pour la réalisation d'un ossuaire (2 caveaux superposés + pose d'un monument « Ossuaire »). Le coût est de 3.333,33 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

### Reprise concession en état d'abandon :

M. le Maire soumet au conseil le plan du cimetière et les endroits où des panneaux « état d'abandon » pour la reprise des concessions ont été apposés sous l'ancien conseil. Le temps réglementaire étant écoulé, le conseil municipal à l'unanimité, valide la reprise de ces concessions et donne pouvoir à M. le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires aux travaux d'évacuation.

Pour cela, il est proposé un devis par l'Ets DEXEMPLE pour effectuer ces travaux. Sur une base de 30 emplacements le coût est de 12.000 €.

Le conseil municipal valide également une nouvelle procédure de reprise des concessions constatées récemment en état d'abandon. Les avis seront affichés en mairie et sur les emplacements à reprendre.

### Modification de la durée des concessions au cimetière

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retirer la possibilité de « louer » une concession perpétuelle. Les concessions pourront être allouées pour une période de 30 ans ou 50 ans.

### Divers :

- Bar ambulant : M. le Maire informe le conseil de la proposition pour la venue d'un bar ambulant « la petite Gaule ». Il viendra tous les jeudis soir des semaines impaires.
- Passage de la Route des Vacances le 1<sup>er</sup> juillet : M. le Maire informe le conseil municipal que le passage des voitures anciennes dite « Route des Vacances » est prévu samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023. Une halte place des Marronniers sera organisée.
- Festivités du 14 juillet : M. le Maire indique au conseil que le feu d'artifice pour le 14 juillet a été commandé à l'Ets PREVOT de SARREY (52) pour la somme de 3.080,20 € TTC. Les structures gonflables ont été également prévues pour les petits et grands. Une réunion avec les associations sera organisée pour définir les rôles de chacun.

Pour éviter le stockage des explosifs, il est décidé d'aller chercher le feu d'artifice chez le fournisseur la veille.

- Chemin de randonnée : M. le Maire informe le conseil que les panneaux d'informations pour le sentier de randonnée seront réalisés par l'ONF. Le balisage du sentier sera réalisé par le Club Vosgien assisté du Conseil des Jeunes.
- Visite du parlement européen avec le Conseil des jeunes : M. le Maire fait part au conseil de la visite du parlement européen aux élus du CMJ, le 5 juillet 2023. Les enfants accompagnés par quelques conseillers municipaux partiront par le train de Neufchâteau le matin, visiteront le parlement en début d'après-midi et retour le soir par le train.
- Travaux Ecole : M. le Maire fait part au conseil des premières réunions de chantier pour la rénovation thermique et l'extension de l'école. Les travaux débuteront le 10 juillet 2023. La rénovation devra être réalisée durant les vacances scolaires d'été.

Séance levée à 22 heures 30.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 20 juin 2023.

Le Maire, Bruno ORY

## Compte rendu de la séance du 7 septembre 2023

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe  
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Excusé : M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY Bruno

Absent : LARBAOUI Julien

Le conseil nomme M. MULLER Michel pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant la modification de statuts de la CCOV pour la prise de compétence facultative du réseau chaleur sur les communes de Neufchâteau et Châtenois. Le conseil municipal accepte.

### PLUI 2<sup>e</sup> Arrêt :

M. le Maire soumet au conseil municipal la délibération de la CCOV pour le 2<sup>e</sup> arrêt du PLUI après les remarques faites par les communes qui ont conduit à un second projet présenté.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) tel qu'il a été arrêté par le conseil communautaire en date du 5 juillet 2023. Voici les remarques :

### Argumentaire sur le plan général :

– L'ensemble des Maires des communes de la CCOV ont compris les arguments avancés pour l'élaboration d'un PLUi.

- Réduction de la consommation des terres agricoles.
- Démographie en baisse.
- Maisons abandonnées et dents creuses.

### Conséquences :

- Peu de terrain pour les constructions neuves. Mais pas de distinction dans le PLUi entre les communes rurales dynamiques en expansion et celles qui sont en déclin. Au contraire, les dents creuses ou les maisons à restaurer sont plutôt dans les communes en déclin qui n'attireront pas plus demain qu'aujourd'hui.

- Des contraintes fortes sur les restaurations des maisons ce qui décourage d'éventuels acheteurs.
- Des contraintes sur les jardins, les dépendances, les lisières de forêts ....

### Ressenti :

- Au niveau national le PLUi est l'outil idéal pour désertifier les villages ruraux sacrifiés au profit des regroupements de populations sur les centres-bourgs, les petites villes de demain et préfigure la diminution du nombre de communes.

- Le PLUi et le ZAN semblent à contre-courant des constatations récentes du manque de logements en France.

### En ce qui concerne Bazoilles-sur-Meuse :

- La zone 1AU octroyée de 1500 m<sup>2</sup> est de forme carrée. La demande écrite de la commune était d'avoir un rectangle de surface identique le long de la chaussée pour faciliter l'implantation de deux maisons. Cette demande n'a pas été prise en compte.

- La parcelle 10 est bizarrement coupée en deux, une moitié en UB l'autre en N. Pourquoi ? (cette parcelle vient de faire l'objet d'une vente entre particuliers).

- Les parcelles 560, 561, 562, 564, 809, 812, 811, 806 et 807 sont des jardins, pourquoi les classer en N ?

- La parcelle 147 n'est plus à placer en emplacement réservé.

- La parcelle 673 est à placer en UE dans sa totalité (possibilité d'extension du terrain de sport).

Pourquoi un découpage en escalier ?

### MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCOV POUR COMPETENCE RESEAU CHALEUR

M. le Maire soumet au conseil municipal la demande de modification des statuts de la CCOV pour la prise de compétence facultative suivante : création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur sur les communes de Neufchâteau et Châtenois. En effet, les bâtiments communaux et communautaires sont chauffés au gaz. Suite à l'envolée des prix, des études ont été réalisées par la CCOV sur un réseau de chaleur commun. La création de réseaux de chaleur alimentés à des chaufferies bois (plaquettes) permettrait de faire des économies financières de 35 à 50 %, de répondre aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, de ne plus dépendre d'une énergie importée fluctuante et de soutenir l'économie locale en valorisant une ressource locale (45% du territoire recouvert de forêts).

Un réseau serait créé à NEUFCHATEAU dans le quartier Rebeuval pour alimenter le COSEC, la piscine et le camping (bâtiments communautaires), la maison du CCAS, le centre des finances publiques, le CIO et restos du cœur (bâtiments communaux), la caserne du SDIS, 2 bâtiments HLM VOSGELIS.

Un réseau serait créé à Châtenois proche de la chaufferie de WM88 pour alimenter les bureaux, show-room de l'entreprise, la salle Ernest LAMBERT, le gymnase et le centre culturel (bâtiments communautaires), mairie, écoles, salle des fêtes et logements (bâtiments communaux), le collège et logements de fonction (CD88) et le foyer ADAPEI.

Cette compétence fera l'objet d'un budget annexe qui devra s'équilibrer avec les recettes.

Si d'autres projets de réseaux de chaleur venaient à être créés par la suite ils pourraient être intégrés à cette compétence de la même manière.

Après délibération, le conseil municipal vote à 3 voix contre et 10 abstentions. Les remarques sur cette proposition sont nombreuses :

- Pourquoi une prise de compétence CC alors que cela ne concerne que Neufchâteau et Châtenois : une convention entre collectivités ne serait-il pas possible ?

- Comment sera fait l'approvisionnement en bois, quels volumes seront nécessaires et dans quelle limite est-ce que les communes de la CCOV seront obligées de fournir leurs ressources en bois et comment seront-elles rétribuées.
- Qu'advient-il quand d'autres communes demanderont à rejoindre cette compétence, si le volume annuel des ressources a atteint son maximum ?

### **AVENANTS TRAVAUX ECOLE : RENOVATION THERMIQUE**

Suite à la commission d'ouverture des plis, M. le Maire soumet au conseil municipal les avenants au marché de rénovation thermique. Les travaux modificatifs réalisés et rajoutés tout au long des travaux de l'été se chiffrent ainsi :

**Lot 10 Peinture ELVINGER** : peinture du hall + des bancs + portes + sous fenêtres classes + tuyau PVC : 7.560,60 € HT

**Lot 3 et 4 Menuiseries MAIRE** : annulation des changements de fenêtres de la bibliothèque + porte-manteaux et bancs, soit -13.787 € HT ; travaux aménagement dans le hall pour 6.408 € HT. (Il reste la pose des bancs et la double lisse magnétique)

**Lot 6 Electricité EIFFAGE** : installation d'une alarme incendie et alimentation, et fournitures et alimentation de 2 sèche-mains pour 3.111,94 € HT.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité l'avis favorable de la commission d'ouverture des plis pour les avenants ci-dessus.

### **PROPOSITION ACHAT MAISON 12 RD74**

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'achat de la maison située derrière la fontaine Galliot (parcelles E696+697+897). Cette maison est proposée à 32.000 € + 3.000 € de frais d'agence et environ 2.000 € de frais de notaire. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquiescer cette propriété.

La municipalité souhaite y mettre en place un relais multi-services. Les projets sont en cours de réflexion.

### **PROPOSITION ACHAT BOIS PRIVE (lisière de Saint Julien)**

M. le Maire soumet au conseil municipal un courrier suite à la vente de la parcelle B235 « le champ des coins sur le bois » d'une surface de 77 a 65 ca. Dans le cadre du droit de préemption, le propriétaire projette de vendre la propriété boisée. Après réflexion et analyse du bois actuel sur la parcelle et la difficulté d'accès, le prix soumis de 3.000 € paraît excessif. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **OUVERTURE DE CREDITS AU BP 2023 COMMUNE**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide les propositions de M. le Maire pour les mouvements de crédits au BP commune 2023.

**Achat maison 12 RD74** : ouverture de crédits supplémentaires pour la somme de 20.000 € au cp 231-95 par prélèvement sur le compte 231-87 (travaux école)

**Achat barnums** : ouverture de crédits supplémentaires pour la somme de 2.720 € au cp 2188-93 (achat barnums) par prélèvement sur le cp 2138-91 (local rue Vieux Pont)

**Paiement centimes TVA** : ouverture de crédits pour la somme de 5 € au cp 65888 par prélèvement sur le cp 65311.

**Achat mobilier Midrevaux** : Suite à l'achat des bancs et de jeux de sport à la mairie de Midrevaux, le conseil municipal décide de verser à la commune de Midrevaux la somme de 1.000 € pour ces achats.

Les crédits sont ouverts au cp 231-87.

**Paiement Judo Taïso Greux** : M. le Maire informe le conseil que l'imputation au cp 1326 relatif au paiement des travaux au Dojo est incorrecte. Cette dépense doit être mandatée au cp 204. Transfert de crédits du cp 1326 au cp 20422 pour 15.000 €.

### **LIVRE MILITAIRE : CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

M. le Maire informe le conseil que la traduction du livre militaire de Peter Wever est terminée. Après dernière relecture et mise en forme, le livre va pouvoir être imprimé. Dans un premier temps, 500 exemplaires seront édités.

Afin de recueillir des fonds pour sa publication, de le promouvoir et de sauvegarder un patrimoine mémoriel de proximité, il est proposé de signer une convention avec le Souvenir Français pour encourager le mécénat. Cela permettra aux entreprises ou aux particuliers d'obtenir une réduction d'impôts en cas de dons. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention de souscription.

Pour sa présentation, il est proposé de l'organiser le 11 novembre 2023, après la cérémonie au monument aux morts.

### **Divers :**

- 12 Novembre : repas des anciens : M. le Maire informe le conseil que le repas des anciens se tiendra dimanche 12 novembre 2023 à midi à la salle polyvalente. Le repas sera servi par l'Evidence.
- Remboursement frais sortie Strasbourg par le CMJ à Mme RENAUT Delphine : suite à la sortie par le CMJ au parlement européen de Strasbourg le 5 juillet 2023, le conseil municipal valide le remboursement des frais occasionnés (train, repas) pour les 9 enfants du CMJ et les 3 accompagnants du conseil, soit la somme de 719,10 €.
- Proposition arrêté du Maire pour nettoyage et entretien des trottoirs : M. le Maire soumet au conseil municipal un arrêté permanent pour définir le nettoyage des abords des propriétés situées sur le domaine public. Cet arrêté définit que le riverain doit entretenir le trottoir bordant sa propriété (hiver comme été). Le conseil donne un avis favorable à cette proposition.
- Déménagement et Emménagement de l'école : M. le Maire remercie les personnes qui ont aidé aux travaux de déménagement et ré-emménagement de l'école. Pour l'Ets BABIC (stockage) et pour M. MALIVERNEY (transport camion), il est proposé d'acheter un carton de champagne pour les remercier. Le conseil accepte à l'unanimité.
- Proposition : il est proposé l'achat d'une auto-laveuse, d'un sèche-main et d'un distributeur de savon pour la salle polyvalente. Le conseil valide ces idées.

Séance levée à 22 heures 45.

Fait à Bazouilles sur Meuse, le 14 septembre 2023.

Le Maire, Bruno ORY

## **Compte rendu de la séance du 19 octobre 2023**

**Présents** : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe  
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

**Absent** : LARBAOUI Julien

Le conseil nomme M. MULLER Michel pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### **Location amiable du droit de chasse lot 2 suite au décès du locataire**

M. le Maire fait part au conseil municipal que suite au décès de M. HENRYOT Pierre début juillet 2023, le lot 2 du droit de chasse dans la forêt communale dont il était locataire est à relouer. Selon le bail : « les héritiers ou les membres du groupe chassant habituellement avec le locataire décédé peuvent demander, dans les 2 mois, le transfert du bail à leur profit, sous réserve de se constituer en association ou société de chasse. Le délai étant passé, la commune reprend la libre disposition du lot ».

N'ayant pas reçu de demande dans ce sens, le lot 2 de chasse est donc à relouer.

Sachant que les bois qui entourent ces parcelles sont propriétés de l'épouse de M. HENRYOT, il serait judicieux de lui relouer en son nom, afin de maintenir le plan de chasse déjà attribué, mais aussi la bonne entente et la bonne gestion à l'équilibre sylvo-cynégétique actuel.

M. le Maire propose au conseil municipal de louer à l'amiable ce lot à Mme HENRYOT Marie-Bernadette pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 mars 2029, date d'échéance du bail d'origine et selon les mêmes modalités que le bail de 2020.

Le prix sera de 18,50 €/ha pour les 3 premières années, puis 19 €/ha les 3 dernières. La superficie des bois chassés 28b et 29 correspondant aux parcelles D493p+D15+D6, cumulent une superficie de 13 ha.

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, les propositions et donne pouvoir à M. le Maire pour signer le nouveau bail de location de chasse du lot 2 à Mme HENRYOT M.B.

### **Organisation du Temps Scolaire pour les prochaines rentrées**

M. le Maire soumet au conseil municipal un courrier de l'Inspection Académique, demandant de fixer l'organisation du Temps Scolaire de notre école primaire pour les 3 prochaines rentrées scolaires (2024/2025, 2025/2026, 2026/2027). Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit la délibération du 29/10/2020. Sous réserve de l'avis favorable du conseil d'école, les horaires restent fixés au : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30.

### **Renouvellement Assurances statutaires avec le Centre de Gestion**

M. le Maire soumet au conseil municipal une proposition du Centre de Gestion des Vosges d'adhérer au groupement de commande relatif au renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires pour la période 2025-2028. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le CDG88 pour lancer la procédure de marché public et solliciter les assureurs.

### **Paiement des heures complémentaires de M. JACQUES David**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour mandater à M. JACQUES David, agent technique de la commune 50 heures complémentaires réalisées. Les crédits sont ouverts au cp 6413.

### **Présentation du livre militaire le 11/11/2023 : participation aux frais du cocktail déjeunatoire**

Suite à la commission Fêtes et Cérémonie, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine le menu du cocktail déjeunatoire, préparé par l'Evidence au tarif de 24 €. Il décide qu'une participation aux frais de ce cocktail pour les personnes qui souhaitent participer à cette présentation est fixée à 10 € / personne. Le conseil donne pouvoir à M. le Maire pour encaisser cet argent.

### **Avenants pour les travaux de l'Ecole : Rénovation thermique et extension**

Suite à la commission d'ouverture des plis, M. le Maire soumet au conseil municipal les avenants au marché de rénovation thermique et au marché d'extension de l'école. Les travaux modificatifs réalisés et rajoutés tout au long des travaux de l'été se chiffrent ainsi :

Lot 1 Extension FERRY : terrassement complémentaire pour sur-profondeur des fondations et finition de sol pour préau et parvis devant école : + 13.250,42 € HT

Lot 4 Extension Menuiseries MAIRE : plus-value pour changement type de parquet et anti-pince doigts porte WC : + 3.553,85 € HT

Lot 7 Extension Chauffage IDEX : Annulation de la VMC simple flux remplacée par une double flux pour + 8.737,32 € HT

Lot 4 Rénovation Menuiseries MAIRE : avenant 2 : rajout placards + ajustage et remplacement béquille portes existantes + pose bancs + fourniture et pose d'une lisse magnétique pour + 5.769 € HT.

Lot 5 Rénovation Plâtrerie ELVINGER : réfection complète plafond hall + fourniture et pose de dalles sur plafonds existants pour + 8.987,23 € HT.

Lot 6 Rénovation Electricité EIFFAGE : avenant 2 : rajout d'un tableau électrique et alimentations complémentaires pour + 1.544,63 € HT et remise à jour des lumières posées par rapport aux éclairages prévus (incidence financière nulle).

Lot 7 Rénovation Chauffage IDEX : modification du modèle de PAC (sans incidence financière), ristourne pour détérioration plafond suspendu et moins-value pour conservation partielle du réseau chauffage, soit -2.000 € HT.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité, l'avis favorable de la commission et autorise M. le Maire à signer les avenants correspondants.

### **Demande de subvention pour Travaux d'aménagement de la RD74A**

M. le Maire soumet au conseil municipal les plans d'aménagement réalisés par IDP Consult après réunion avec la commission voirie, le syndicat des eaux de la Manoise, le syndicat d'assainissement de la Haute Meuse et le Département des Vosges. Pour les aménagements de sécurité prévus, le conseil municipal sollicite une subvention auprès du département des Vosges dans le cadre de l'aménagement de voirie. Le coût est estimé à 257.633 € HT.

### **Bilan du centre aéré et des travaux de voirie rue de la Croisette**

CLSH : Du 7 au 25 août, la commune a ouvert un centre aéré. 54 enfants au total ont été accueillis durant ces 3 semaines. Le coût total des frais s'est élevé à 9.700 € environ. Déduit des participations des familles, des aides de la CAF et des subventions de la CAF sur le matériel et les sorties, le coût final restant à charge de la commune se chiffre à 2.600 € environ.

Après délibération, le conseil municipal décide de relancer ce séjour en août 2024, avec M. MATHERON, les stagiaires BAFA actuels qui auront passé le dernier stage validant leur BAFA et qui se sont engagés à animer le centre au moins une année après leur formation.

Le conseil municipal décide de ne pas proposer pour 2024 une formation BAFA pour les jeunes du village. Elle sera relancée en 2025.

**Travaux de voirie rue de la Croisette** : Les travaux d'enfouissement des réseaux ont coûté environ 48.000 €. Les travaux de voirie se sont élevés à 198.000 € environ. Reste à payer les plantations exécutées par l'Ets PERREY FRERES. Après réunion de la commission, le conseil valide le choix pour l'achat d'agrès à planter place des Colporteurs. Un devis sera réalisé pour la pose de ce matériel. Les subventions obtenues entre la DETR, le CD88 et la Région s'élèvent à 100.000 € environ.

### **Divers :**

**Demande autorisation Food-Truck** : Une demande d'autorisation d'occupation du domaine public a été faite pour installer un food-truck, place des Marronniers une fois par semaine. Compte-tenu de la présence d'un pizzaiolo et d'un bar ambulant tous les quinze jours le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

**Vente de bois énergie en bordure de voie ferrée** : la SNCF réalise des travaux d'élagage aux abords des lignes ferroviaires, certains arbres communaux menaçant la voie. M. le Maire informe le conseil qu'il a signé un contrat de vente de bois énergie à 15€/tonne pour valoriser ces bois.

**Compte-rendu du CMJ** : le conseil des jeunes s'est réuni jeudi 12/10/2023 à la mairie. Il a été proposé aux conseillers de participer à la cérémonie du 11 novembre suivie de la présentation du livre et au repas des anciens, le 12 novembre. Ils y sont favorables sous réserve de l'accord de leurs parents. Ils ont décidé de disposer les décors de Noël dans le village et d'en fabriquer de nouveaux pour Pâques. Ils participeront également au balisage du chemin de randonnée en lien avec le Club Vosgien et la CCOV. Ils ont demandé que soit indiqué la direction du pumphack, d'y mettre un banc et souhaitent avoir un terrain de basket à proximité.

**Spectacle de Noël** : Il se déroulera à la salle polyvalente le 16 décembre 2023 à 10h00. Une invitation sera transmise aux parents des enfants de l'école et des petits non scolarisés.

Pour remercier Alexandre PETITDEMANGE pour la réalisation du traineau du Père Noël en 2022, le conseil valide la proposition de M. le Maire de lui offrir une chaise au nom de sa première fille, Lana.

**Modification des aménagements de sécurité à l'entrée du village côté Neufchâteau** : suite à une réunion avec le Département, il a été soulevé le problème des « haricots » installés sur la RD74, à l'entrée du village côté Neufchâteau. Les bordures ne sont plus conformes et sont régulièrement descellées de l'aménagement, les panneaux sans cesse abîmés. Le Département demande à ce que soit trouvée une solution pour remédier à ces désordres. Le sujet sera approfondi en commission voirie après avis des riverains.

Séance levée à 23 heures 00.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 23 Octobre 2023.

Le maire, Bruno ORY

## **Compte rendu de la séance du 30 novembre 2023**

**Présents** : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe  
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - RENAUT Delphine

**Excusés** : PERREY Peggy donne pouvoir à RENAUT Delphine - LARBAOUI Julien et FERY Jean-Paul

Le conseil nomme M. METZGER Olivier pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour pour l'ouverture de crédits au BP commune et l'adhésion à Payfip pour l'encaissement des factures des contribuables. Le conseil municipal accepte.

### **Zone d'Accélération des Energies Renouvelables**

M. le Maire fait part au conseil municipal que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie)

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...),

- L. 314-41 du code de l'énergie prévoit que les candidats retenus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ou d'appel à projets sont tenus de financer notamment des projets portés par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'implantation de l'installation en faveur de la transition énergétique

- les communes identifient par délibération du conseil municipal, **après concertation du public** selon les modalités qu'elles déterminent librement.

Après concertation avec la population le 17/11/2023, après mise en place d'un cahier ouvert de consultation en mairie et suite aux remarques reçues, les ZAENR ont été identifiées.

Après délibération, le conseil municipal décide :

Pour le **POTENTIEL CHALEUR** regroupant la méthanisation, la géothermie et les ressources naturelles en hydroélectricité (cours d'eau) :

- Méthanisation : toutes les zones autour des installations agricoles,
- Géothermie : toutes les zones du territoire
- Ressources naturelles : utilisation du cours d'eau de la Meuse si techniquement réalisable compte-tenu du débit (2 contre)

Pour le **POTENTIEL EOLIEN** : pas de zones acceptables sur la commune, sachant que le territoire est traversé par la Vallée de la Meuse, par des servitudes aéronautiques RTBA (Réseau Très Basse Altitude), et justifié par la protection du milan royal présent dans le secteur rive droite de la Meuse.

Pour le **POTENTIEL SOLAIRE** regroupant le solaire thermique, photovoltaïque sur bâtiment et au sol : toutes les zones du territoire.

Le conseil municipal charge M. le Maire de transmettre au référent préfectoral, à la CC de l'Ouest Vosgien les zones identifiées.

#### **Validation subvention FEADER pour extension Ecole**

M. le Maire fait le point sur les subventions sollicitées pour les travaux de création d'un périscolaire en extension du bâtiment de l'école. Pour la subvention européenne FEADER, les services instructeurs nous indiquent que la subvention sera accordée mais qu'elle sera proratisée en fonction des subventions déjà accordées (DETR et Conseil Départemental). Ainsi la subvention sollicitée sera de 116.650 € selon le nouveau plan de financement. Le conseil municipal valide le plan de financement proposé pour la subvention FEADER et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

#### **Contrat Approvisionnement ONF : vente groupée de bois**

M. le Maire soumet au conseil municipal une proposition de l'ONF pour le renouvellement des contrats d'approvisionnement. Cela permet à la commune de s'assurer de vendre son bois et d'offrir la possibilité aux scieries, d'être approvisionnées par du bois local. L'ONF estime à environ 110 m3 le bois déperissant à traiter (hêtre et chêne). Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de vendre ces bois par convention d'exploitation groupée de bois. Il autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs.

(M. KOZAREVIC n'a pas souhaité prendre part au vote, puisqu'il travaille à la scierie VBD qui nous achète du bois).

Par ailleurs, le conseil municipal accepte préalablement, d'inscrire la parcelle 22 dans l'Etat d'Assiette 2024 (présenté courant janvier 2024) afin de lui donner la destination d'affouages dès cet hiver 2023/2024.

#### **Proposition achat de terrain devant entrée usine 29, rue du Château**

M. le Maire informe le conseil que suite à la délibération prise le 7 avril 2022 pour acquérir la partie sur rue devant l'usine (29, rue du Château), le géomètre est venu préparer la division. Cette entrée appartient en partie également à M. DIDELOT Thierry. Il lui a été proposé, de nous céder cette partie sur route : M. ORY a reçu son accord. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acquérir à l'euro symbolique une partie de la parcelle 1018 (ce qui correspond à la partie sur rue depuis le caniveau) et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

M. LAVAUX Laurent a sollicité la commune pour acquérir toute la partie de la route au portail, à l'intérieur de sa propriété. Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas acquérir cette partie et s'en tient à la partie de voie publique pour régularisation du domaine public.

#### **Contrat de maintenance logiciel Cimetière**

M. le Maire informe le conseil municipal que la Société Neocim qui gère le logiciel pour le cimetière a été liquidée. Les salariés de l'entreprise l'ont reprise et ont créé la Société TOPO LOG avec l'achat de la licence du logiciel. M. le Maire propose de renouveler le contrat de maintenance avec cette entreprise et indique que le tarif de maintenance est toujours le même (180 € HT). Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer le nouveau contrat de maintenance à partir du 1/1/2024, contrat reconduit annuellement.

#### **Location logement F7 Presbytère**

M. le Maire fait part au conseil que M. JACOB Etienne, locataire du F7 Presbytère quittera les lieux fin janvier 2024. M. le Maire indique qu'une famille avec 3 enfants doit venir le visiter semaine prochaine.

#### **Décisions Modificatives BP 2023**

M. le Maire soumet au conseil municipal les ouvertures de crédits suivantes :

- cp 2051 : +500 € pour payer la maintenance du logiciel mairie SEGILOG
- cp 2188 : - 96 : + 800 € pour l'achat d'une enceinte +micro.
- cp 231-14 : + 20.000 € pour paiement de l'engazonnement, l'installation d'agrès et le paiement du bornage chemin des Minières.

Les crédits seront prélevés sur le compte 231 - 87 (travaux école) : - 21.300 €

Afin de solder les opérations de vente des 3 parcelles, rue des Cornouillers, la Trésorerie demande d'intégrer dans l'actif les parcelles communales échangées avec M. RAOUL Régis pour une valeur de 10.400 €. Pour ce faire, M. le Maire demande au conseil d'ouvrir des crédits au cp 2111 grâce à la recette du même montant au cp 1021.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces virements de crédits.

#### **Adhésion au système PAYFIP de la Trésorerie**

M. le Maire soumet au conseil municipal la demande de la trésorerie pour mettre en place le système PAYFIP, permettant à l'usager de payer ses créances envers la commune par internet (système TIPI pour un paiement par carte bancaire ou prélèvement unique).

Cette convention fixe le rôle de chacune des parties et le coût de mise en œuvre et fonctionnement : commissionnement carte bancaire de 0,25% du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à ce système pour les usagers qui le souhaiteraient (BP Bois et BP Commune). Il charge M. le Maire de signer tous documents relatifs et exécuter les paramétrages nécessaires au logiciel compta.

#### **Divers :**

- **Complément à la délibération des tarifs 2023 pour la location de la salle polyvalente** : Une omission a été faite lors de la rédaction de la délibération 4/2023 du 12 janvier 2023 : le tarif des ordures ménagères a été oublié. Le conseil municipal confirme que le tarif demandé pour la participation aux ordures ménagères lors de la location de la salle polyvalente est de 1 € par location.

- **Projet aménagement RD74A** : Après réunion de quartier, le conseil municipal confirme les choix suivants :

- Installation d'un plateau rue du L. Bastian, d'un passage piéton et d'une zone limitée à 30 km/h
- Création d'un cheminement piétonnier, route de Fréville, au niveau des maisons numérotées 2 à 10, avec rétrécissement de chaussée et création d'un sens prioritaire montant et limitation de vitesse à 30 km/h.
- Création d'un plateau route de Fréville au niveau du croisement, rue de l'Ecole, rue du Clos Morizot et création d'une zone limitée à 30 km/h.
- Pose d'un miroir entre rue du Château et route de Fréville.

- **Circulation rue du Clos Morizot** : des riverains font remonter l'information que la vitesse rue du Clos Morizot est excessive. Il sera réfléchi à la pose d'un aménagement.

Séance levée à 21 heures 55.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 4 Décembre 2023.

Le Maire, Bruno ORY

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2022	Budget Réalisé 2022	Budget Primitif 2023
<b>DÉPENSES</b>			
Atténuation de produit	43 567 €	43 567 €	43 567 €
Charges à caractère général	272 571 €	201 913 €	331 459 €
Charges de personnel	160 200 €	159 155 €	170 100 €
Virement à investissement	126 420 €		82 639 €
Autres charges courantes	78 820 €	69 933 €	66 800 €
Charges financières	1 815 €	1 334 €	4 000 €
Charges exceptionnelles	2 000 €	0 €	2 000 €
Opération d'ordre entre section	40 000 €	31 841 €	40 000 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>725 393 €</b>	<b>507 743 €</b>	<b>740 565 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Atténuation de charges		762 €	
Excédent antérieur reporté fonctionnement	199 110 €	199 110 €	166 511 €
Vente de produits	41 200 €	39 428 €	49 720 €
Impôts et taxes	257 650 €	268 058 €	284 045 €
Dotations, subventions	122 578 €	124 192 €	131 789 €
Autres produits de gestion courante	90 250 €	42 597 €	93 500 €
Produits financiers et exceptionnels	14 605 €	107 €	15 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>725 393 €</b>	<b>674 254 €</b>	<b>740 565 €</b>

Taxes	Taux 2022 Communaux
Taxe Foncière Bâti	13,30 % + 25,65% = 38,95 % (taux du département en compensation de la perte de la TH)
Taxe Foncière non Bâti	25,73 %

**Coupes et exploitations**

La saison dernière, une vaste campagne d'exploitation de bois en grumes a eu lieu sur la commune, notamment dans les parcelles 25, 31, 32, 33 et 43. Des bois dépérissants ont également été récoltés dans d'autres parcelles.

Des volumes assez conséquents ont été coupés l'an dernier en raison d'une réserve importante de parcelles martelées (375 m<sup>3</sup>). Ce sont principalement des bois de hêtre, de chêne mais aussi quelques beaux érables sycomores, merisiers et alisiers torminaux. De gros charmes ont également été valorisés.

Ces bois exploités bord de route ont trouvé preneur sur le marché, en étant vendus par exemple localement à la scierie Vosges Bois Développement en contrat.

Cet hiver, la parcelle 41 sera exploitée, ainsi que des produits accidentels dépérissants répartis sur plusieurs parcelles.

**Martelage**

Les parcelles suivantes ont été martelées cette année :

- la parcelle 2 à destination des affouages ;
- les parcelles 4 et 5, qui présentent des dépérissements. Elles ont été proposées à la vente de bois sur pied et n'ont pas trouvé preneur pour le moment ;
- la parcelle 41 qui était soumise en régime forestier au dernier aménagement et encore jamais exploitée.

**Affouages**

Les affouages 2022/2023 se sont déroulés sur le grand massif situé au-dessus du village. Des houppiers et des petits bois ont été délivrés après l'exploitation des grumes. Cela concerne les parcelles 25, 31, 32, 33 et 43. Pour certaines il reste encore du bois qui va être délivré cet hiver.

Pour certains affouagistes, nous avons eu l'occasion de nous croiser en forêt et c'est toujours un plaisir d'échanger avec vous.

**Travaux sylvicoles**

Cette année nous avons pu concrétiser des travaux initiés par mon prédécesseur : entretien de cloisonnements dans les parcelles 13, 14 et 41. Ces travaux ont été réalisés par une entreprise spécialisée, à l'aide d'un broyeur à chenille pour accéder aux parties les plus pentues de ces parcelles.

**Avenir**

Il est important de se soucier de l'avenir de nos forêts et principalement de l'adaptabilité de nos peuplements aux changements climatiques. Pour cela des projets seront certainement proposés à la commune dans les années à venir. Cependant même si des dépérissements sont constatés sur la forêt, cela n'affecte pas tous les peuplements ni toutes les essences ou bien dans des quantités moins importantes. Cela laisse place à l'optimisme !

Guillaume MUNIER  
Technicien ONF

## TRAVAUX REALISES

### Réfection de la Rue de la Croisette

Après quelques retards durant l'hiver, les travaux Rue de la Croisette se sont terminés le 31 mai 2023.

Comme prévu, 26 places de stationnement plus 2 places pour handicapés ont été réalisées le long de la rue afin de permettre aux riverains leur utilisation éventuelle. Aussi, lors de manifestations diverses sur le terrain de foot, les visiteurs ont beaucoup plus de facilités pour se garer sans obstruer le passage sur la route de Fréville.

Le profil de la route a donc été revu suite à l'acquisition de 3 m de terrain le long du champ PERREY, ce qui nous a permis de réaliser l'écoulement des eaux pluviales le long du champ, en puit perdu, et non vers les maisons comme prévu initialement.

Les aménagements d'espaces naturels seront réalisés dès que possible par les Etablissements PERREY Frères.

### Travaux de rénovation du Dojo

Dans le cadre du projet 1.000 Dojos, la municipalité de Bazoilles-sur-Meuse, en partenariat avec le Judo Taïso Greux, a eu le plaisir d'inviter les adhérents à l'inauguration du DOJO Solidaire de Bazoilles-sur-Meuse, annexe du Judo Taïso Greux le vendredi 26 mai 2023, en présence de Dominique HUMBERT, Conseillère départementale du Canton de Neufchâteau et vice-Présidente de la Communauté de Commune de l'Ouest Vosgien, de Romain Duriez, Responsable de l'opération 1000 dojos, du parrain Cyrille MARET, membre de l'équipe de France et médaillé olympique, Ceinture Noire 6ème Dan, des maires des communes partenaires, et de tous les judokas licenciés du groupement Greux/Bazoilles.

En effet, avant cette inauguration, des travaux ont été réalisés à la salle de judo, rue de l'Abreuvoir, sachant que c'est le Judo Club de Greux qui a été « porteur » du projet. Des subventions de l'Agence Nationale du Sport ont été allouées à hauteur de 80 %.

Bruno ORY a évoqué l'histoire de cette salle car il y a plus de 80 ans, après avoir servi de théâtre avec une scène pour une troupe essentiellement « bazouillarde » avec un sol en pente, elle a été réaménagée en salle de cinéma avec un balcon. Il se souvient d'une salle rudimentaire avec un tatamis composé d'un lit de copeaux couvert d'une grande bâche de toile épaisse et un poêle à bois pour le chauffage. Quelques années plus tard, dans les années 70, elle a servi de studio photos avec Jean Montignon pour la réalisation de photos et de catalogues pour les entreprises locales et la région.

Laissée à l'abandon pendant des années, elle a été reprise par la commune et réaménagée en salle de sport pour le tennis de table.

En 2021, Eddie Toussaint, le président du Judo club de Greux, ayant appris que la fédération française de judo lançait l'opération 1000 dojos, financée en grande partie par l'Agence Nationale du sport dans le cadre des jeux Olympiques 2024 « afin de créer ou rénover des dojos en zone rurale de notre ouest vosgien et partout en France », a parlé de notre village lors d'une réunion avec les responsables de la Fédération. Il nous a décrit comme un petit village gaulois à l'ouest de notre département vosgien qui luttait courageusement contre la désertification rurale et qui venait de créer un dojo en annexe à celui de Greux.

Un grand merci à tous !



### Cyrille Maret un parrain en Or

Cyrille Maret qui a fait l'honneur de sa présence lors de l'inauguration de la salle des 1000 Dojos à Bazoilles sur Meuse est un véritable ambassadeur du judo, d'une humilité incomparable et comme il le disait "...oui, mes amis, vous pouvez compter sur moi, tant que ce sera pour promouvoir notre sport, vous pourrez compter sur moi et je serai bien présent ! Un compétiteur 5ème DAN aux récompenses et titres de champion de France, avec de nombreuses médailles d'argent ou de bronze. AJ



### Vie de la cité

#### L'opération 1000 Dojos à Bazoilles ?

La belle histoire ou aventure de l'annexe de Bazoilles, remonte à quelques années, peu de temps avant les dernières élections municipales. Un ami de longue date et passionné de judo, malheureusement décédé tragiquement depuis et pour le nommer, le regrette Daniel Roetlisberger, lui-même avait émis le souhait de relancer le judo dans sa commune souhaitant que ce soit Stéphane Eddie et son équipe qui prennent ce nouveau club en main et aujourd'hui "...nous y sommes !"

A l'INJ, lors d'un championnat de France seniors en 2022, Pietro (chef restaurateur de la Fédération) invite le responsable à prendre un café en VIP, avec des élus de la Fédération, dont un responsable des projets 1000 dojos, qui était présent, et l'idée lui vient de parler de Bazoilles, ainsi que de Coussey. Les projets avaient l'air de rentrer "dans les cordes" et c'est à partir de cet instant que tout a commencé (contacts, coups de téléphones, rendez-vous etc...) excepté que seul Bazoilles a été retenu par les instances.

En attendant un grand merci aux instances AJ



### Travaux de rénovation de l'école et création du nouveau bâtiment pour le périscolaire

Voilà notre projet de rénovation thermique et d'extension de l'école qui voit le jour !

Début des travaux de rénovation et de la dalle du périscolaire début juillet 2023, pendant les vacances scolaires. Alors le 8 juillet, à 8h tapante, les élus, aidés de beaucoup de personnes de Bazoilles, des professeurs des écoles et du personnel, ont déménagé tout le mobilier de l'école. Gaëtan MALIVERNEY nous a gracieusement prêté son camion et a lui-même acheminé la marchandise au dépôt prêté là aussi gracieusement par les Ets BABIC.



Tout a été déménagé pour 13 h ! Beaucoup de bonne volonté, de la bonne humeur, un très bon moment ! Après ces efforts, un déjeuner a été offert pour tous à la mairie.

Un grand merci à tous ces bénévoles pour cette belle solidarité ! Les « bazouillards » sont décidément toujours au rendez-vous !

Les principaux travaux, dirigés par les architectes Jean-Luc GERARD et FLUID'CONCEPT se sont déroulés sur juillet et août. Ils concernent la rénovation thermique de la partie existante, l'installation d'une pompe à chaleur qui remplace le chauffage au fuel existant, d'une VMC double flux, de nouveaux luminaires led à variation, d'une alarme incendie..... ; ainsi que des aménagements intérieurs : des placards qui remplacent les étagères très anciennes, les sols, les peintures, les dalles sur certains plafonds, la rénovation complète du hall d'entrée qui dessert chaque classe.

Le 26 août, la même équipe de bénévoles était au rendez-vous pour réemménager l'école afin que les instituteurs soient prêts pour la rentrée scolaire car ils devaient tout réinstaller dans leur classe.



Les différents artisans ont terminé leur chantier fin novembre.

En parallèle, les travaux d'extension commencent à prendre forme ! Malgré le mauvais temps durant le mois d'octobre, la dalle réalisée par les Ets FERRY et la charpente par les Ets TRAMPE ont pu se monter petit à petit.



Placards identiques dans chaque salle 1

### Cimetière : Reprise des concessions

Après avoir renoncé à l'achat d'un terrain pour un nouveau cimetière, nous avons examiné, une par une, les tombes dans le cimetière de la commune. Des panneaux « état d'abandon » pour la reprise des concessions avaient été apposés sous l'ancien conseil. Le temps réglementaire étant écoulé (3 ans), les élus de la « commission cimetière » se sont rendus sur place pour rédiger et afficher les « avis de constat d'abandon » durant 30 jours. Ils ont dressé ensuite un « procès-verbal constatant l'état d'abandon ».

De ce fait, une vingtaine d'emplacements vont faire l'objet de travaux d'évacuation. Ce sont les Etablissements Dexemple, habilités à effectuer ce genre de travaux, qui ont été sollicités.

Un ossuaire a été aménagé pour l'occasion.

Aussi, un « Jardin du Souvenir » et un Colombarium supplémentaire sont en projet.

### Chemin de randonnée

Les panneaux d'informations pour le seul sentier de randonnée retenu sont réalisés par l'ONF et le balisage sera effectué par le Club Vosgien assisté du Conseil des Jeunes et de quelques élus au printemps 2024.

En effet, nous déplorons à nouveau que suite au refus de l'AFR de passer sur ses chemins, ainsi que le refus du Club Vosgien pour un autre parcours dans les bois que nous avons répertorié, et qui devait traverser une départementale, ces 2 circuits prévus dans le bois communal ne seront pas balisés.

Pourtant, de nombreux marcheurs sillonnent notre belle forêt et surtout, qu'ils continuent à profiter de nos magnifiques chemins entretenus pour la plupart par la commune et les chasseurs. Seul le parcours le long de la Vallée de la Meuse est maintenu. Les bancs et tables seront implantés sur ce circuit seulement.

Vous pourrez apprécier le balisage et y remarquer de magnifiques panneaux qui vous parleront de « l'érablaie à scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers », « de la Roche aux Fées », « de la grotte aux milles diaclasses », « des pertes et résurgences de la Meuse ».

Très bonnes balades à tous !

## Conseil Municipal des Jeunes



Déjà 2 ans que le premier Conseil Municipal des Jeunes a débuté. Le renouvellement s'est effectué le 11 mars dernier. Les élus sont : ADAM Noé, PERREY Charly, FLECK Emma, HAYOTTE Mathias, RENAUT Antoine, FIGUIERE-MASSON Aaron, CLAUDE Timéo, LEBLANC Lucas, OLIVIER Gaëtane.

A nouveau nos jeunes nous ont montré leur grand intérêt pour leur commune. Toujours disponibles, ils ont participé au fleurissement du village, à la décoration de Noël, ils ont cette année servi nos convives au repas des aînés.

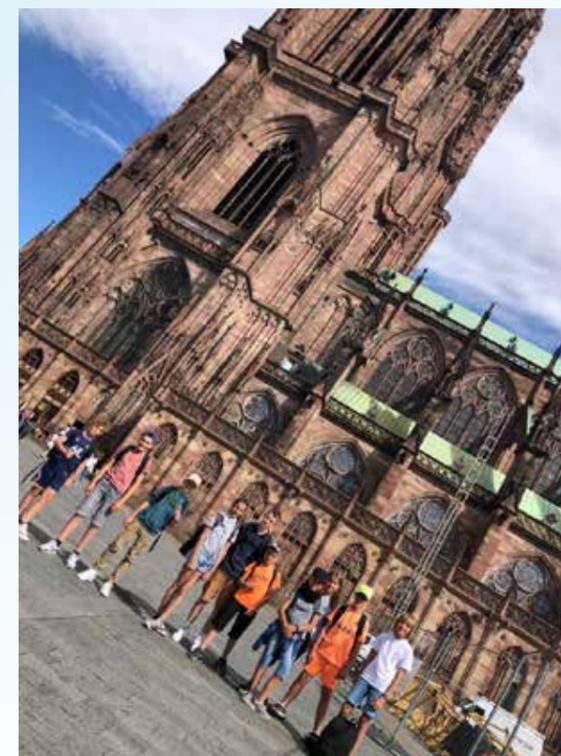


Enfin, pour les sensibiliser au fonctionnement de la démocratie et de la vie politique, Nous leur avons proposé une visite du Parlement européen à Strasbourg le 5 juillet. Delphine RENAUT, Olivier METZGER et José CHACON ont accompagné nos 9 petits élus jusqu'à destination !#

Ils ont pris le train à Neufchâteau pour Nancy, puis de Nancy à Strasbourg où ils ont pu visiter le matin le centre de Strasbourg, le canal " la Petite Venise", la cathédrale.

Ils ont été curieux, intéressés, disciplinés, très à l'écoute et ils ont posé de nombreuses questions au guide. Et comme tous les enfants de leur âge, les transports en commun (train, tramway, bus, Escalator et ascenseur pour le 13<sup>ème</sup> étage) les ont fascinés ! Noé ADAM a même réalisé une petite vidéo géniale !

Bravo à tous et pourquoi pas réaliser bientôt une petite visite à l'Assemblée Nationale ?



## Nouveau voyage en Ukraine

La situation reste toujours préoccupante en Ukraine, c'est pourquoi en janvier, sur l'initiative de Francis HEYOB et Bruno Ory, une nouvelle collecte a été effectuée à Bazoilles-sur-Meuse et à Liffol-le-Grand avec la collaboration des pompiers de Liffol et des élus des 2 communes. Ces collectes ont été mises en place pour pouvoir acheminer des produits de premiers secours sur place.

Bravo à tous pour ces beaux gestes de solidarité qui, en ces temps troublés et difficiles, prouvent que la générosité et l'humanité tiennent encore une grande place dans ce monde.

### Retour de l'opération humanitaire pour l'Ukraine

C'était prévu, les protagonistes du 2<sup>e</sup> voyage humanitaire vers l'Ukraine, devaient se retrouver après leur aller-retour de près de 4 000 km, les menant à leur point de destination à Korczova en Pologne, tout proche de la frontière ukrainienne. C'est en salle de réception de la mairie liffoloise, que les maires des deux communes de Liffol et Bazoilles, les élus, les représentants de FR de Bazoilles et de l'Amicale des sapeurs-pompiers du centre de secours Denis-Gonckel, les chauffeurs et accompagnants ont dressé le bilan de cette belle aventure du cœur. Cette action mutuelle aux deux communes a permis d'acheminer 24 m<sup>3</sup> de divers produits de première nécessité en faveur des Ukrainiens.

Partis de Bazoilles le 14 février au matin, les deux véhicules (utilitaire et remorque), attendus par une équipe de réfugiés ukrainiens, sont arrivés à bon port au soir du 16 février ; à leurs bords, quatre personnes pour mener le convoi à bien ; Alain Raguet, Fabien Labrude, Francis Hoffmann et Francis Heyob (initiateur de l'opération) qui, pour la 2<sup>e</sup> fois, a mené cette campagne humanitaire et qui, surtout n'exclut pas d'y retourner dans quelques mois. Une intervention rendue possible grâce à la générosité de tous les acteurs (bénévoles, sponsors et élus), comme les journées collectes organisées au magasin U. Les maires présents seront unanimes pour tous les remercier grandement.



### Un an après, de nouveaux dons ont rallié l'Ukraine



Bruno Ory et Cyril Vidot (à gauche), maires des deux communes, et les chauffeurs/accompagnants sont fiers de cet élan de générosité.

C'est à l'initiative de Francis Heyob, menée de concert avec la commune de Bazoilles, qu'un premier voyage humanitaire a eu lieu en direction de l'Ukraine le 11 mars 2022 pour venir en aide aux populations. Ce mardi matin 14 février, un nouveau convoi était en partance via Radymno en Pologne, à 2 km de la frontière ukrainienne.

Francis Heyob et Alain Raguet connaissent l'itinéraire pour l'avoir emprunté il y a pratiquement un an lors de leur premier trajet. Pour ce nouvel acheminement, les deux collectivités de Liffol-le-Grand et Bazoilles-sur-Meuse auxquelles se sont jointes l'association Familles rurales de Bazoilles et l'amicale des sapeurs-pompiers de Liffol, ont travaillé ensemble dans leurs diverses actions de solidarité pour récolter 24 m<sup>3</sup> de produits de première nécessité particulièrement demandés : matériel médical, produits

d'hygiène, de santé, conserves, vêtements chauds, chaussures, couvertures, matériel scolaire, produits pour bébés... En plus des dons, 2 200 € en numéraire ont pu être rassemblés, qui ont permis d'assurer les frais de transport.

Deux véhicules (et une remorque) chargés à bloc avec chauffeurs et accompagnants bénévoles (Francis Heyob, Francis Hoffmann, Alain Raguet et Fabien Labrude) sont partis pour un périple de 1 800 km. Ils ont été reçus par l'association ukrainienne en Pologne avec une traductrice ; un plus très appréciable.

Ce convoi est le fruit d'un élan de générosité des donateurs (commerçants, habitants) et de tous les protagonistes de cette action (élus, associations, bénévoles) qui se sont dépensés sans compter pour collecter des fonds et des dons afin de venir en aide aux réfugiés mais aussi aux civils restés sur place.

La période de chasse s'étend du 1er juin au 17 septembre pour la chasse individuelle et du 18 septembre au 29 février 2024 en chasse en battue.

Durant cette période, les actions de chasse se déroulent les dimanches et jours fériés. Les accès forestiers principaux de ces zones sont matérialisés par des panneaux afin d'avertir les autres usagers de la nature de la zone chassée.

La population de chevreuils est toujours en hausse, une population de sangliers constante et quelques cervidés résidents sur le territoire de Bazoilles.

L'association est toujours à la recherche de nouveaux partenaires pour participer à nos journées d'affûts et de battues, le prix de l'action de chasse se situe autour de 1200 €, ce tarif est divisé par deux pour les étudiants durant toute leur scolarité.

Pour les jeunes habitants du village qui passeraient leur premier permis de chasse, la part de chasse leur sera offerte pour la première année.

Cette année l'association de chasse en partenariat avec l'association de pêche ont tenu la buvette du 14 juillet ce qui a permis d'aider l'association financièrement. Nous remercions le conseil municipal pour cette opportunité.

Le Président, Thomas ADAM



## LES ASSOCIATIONS

### Société communale de chasse « La St Hubert » de Bazoilles sur Meuse

La société de chasse est cette saison composée de 17 membres veillant à un juste équilibre de la pression animale sur les terrains sylvicoles et agricoles.

Les membres du bureau sont :

Président : Thomas ADAM 07 86 52 48 00  
Vice-président : Dominique BOGARD  
Secrétaire et Trésorier : Laurent LAVAUX

La société de chasse est cette saison composée de 17 membres veillant à un juste équilibre de la pression animale sur les terrains sylvicoles et agricoles.

L'équipe de chasse contribue par ses actions à entretenir l'ensemble des chemins forestiers au profit de tous les utilisateurs de la nature. En effet, l'équipe élague et fauche les 30 kms d'allées du territoire en coordination avec la commission des bois et les équipes ONF.

### Association de Pêche et de défense du barrage de Bazoilles sur Meuse

Créée en 2021, l'association de pêche et de défense du barrage de Bazoilles sur Meuse est composée de :

Président : Marc MARTIN 06 32 99 61 83  
Vice-Président : François FORNASIER 06 30 02 49 43  
Secrétaire : Marie STRABACH 06 47 73 86 53  
Trésorier : Thierry MARTIN [thierry.martin@caravenue.com](mailto:thierry.martin@caravenue.com)  
Vice Trésorier : Aurel RUPT 06 84 50 48 00

Les ateliers de pêche ont accueilli pour la deuxième année, une douzaine d'enfants (en grande majorité ceux de l'année passée). Ils ont entre 9 et 14 ans, nous les avons accueillis de 14 heures à 17h les mercredis au lavoir. Les petits pêcheurs ont pu parfaire leurs techniques de pêche et s'adonner également à la pêche à l'écrevisse, à la pêche à la grenouille, ainsi qu'en fin de période : à la découverte de la pêche en barque sur la Meuse.

Nous tenions à remercier les parents pour les goûters fournis.

L'association a également participé au 14 juillet avec l'association de chasse de la Saint-Hubert. Nous avons tenu la buvette, la restauration et le jeu de quilles.

Un grand merci à tous les bénévoles, ainsi qu'aux Bazouillards qui sont venus en nombre.

Les membres de l'association ont également animé deux ateliers pêche lors du centre aéré au mois d'août : les petits vacanciers ont été heureux de cette initiation.

Pour l'année 2024, une réunion de présentation du calendrier aura lieu courant mars.

Joyeuses fêtes à tous.

Les Membres du Bureau



## Association Familles Rurales

Président : JACQUES Jean-Pierre  
Vice-présidente : RUPT Florence  
Trésorière : MARTIN Michèle  
Trésorière adjointe : GALLOIS Jacqueline  
Secrétaire : SIMONET Francine  
Secrétaire adjoint : CARITEY Julien

Le tirage de la galette des rois a eu lieu le 8 janvier 2023 à la salle de la Bergerie. Pierrette Pierquet, la reine du jour, a choisi son roi, François Fornasier.

Nous avons participé à l'opération humanitaire en faveur de l'Ukraine fin janvier et début février 2023.

Le théâtre a eu lieu les 14, 15 et 16 avril. Il y avait 4 pièces, pour la plupart écrites par Florence et Alex, deux membres de la troupe des « Bazoill'art » : « La terre, ce trésor » ; « Job dating » ; « Week-end chez ma mère » et « les poireaux radioactifs ». Le public était au rendez-vous et les commentaires étaient élogieux. Merci à toutes les personnes, à la sono, à l'organisation, etc...pour leur aide ainsi qu'à la responsable, Francine SIMONET.

Au vide-grenier du 18 mai, malgré un temps mitigé, les exposants et les chineurs étaient présents. Quand aux gaufres, elles furent dévorées au fur et à mesure de leur cuisson.

Le 14 juillet, il y avait aussi les gaufres de Michèle qui ont fait le bonheur des grands et des petits gourmands.

Pour la journée des « balades de la Meuse », l'association familles rurales s'est occupée d'un stand de ravitaillement. La fabrication de jus de pommes a fourni environ 50 litres qui ont été distribués aux participants, ravis de cette dégustation.

Saint Nicolas et son ami, le père Fouettard m'ont fait savoir qu'ils ont été très heureux, comme chaque année, de rencontrer les enfants du village à l'école. Ils ont promis de revenir en 2024 si les enfants sont sages, bien évidemment.

Le club détente qui a lieu tous les vendredis à 14 heures à la salle de la Bergerie, gentiment mise à notre disposition par la municipalité compte une vingtaine de personnes qui jouent aux cartes (belote ou tarot), au scrabble, au triominos, au rummikub, etc... sous la responsabilité de Michèle MARTIN.

Récemment, la Fédération Départementale propose une initiation à la sophrologie qui se met en place petit à petit.

Le club de théâtre a repris ses répétitions régulières pour avril 2024.

Pour toutes ces activités, je tiens à remercier tous les participants et à féliciter les membres de l'association pour la bonne ambiance dans les différents groupes et les efforts de chacun sans lesquels rien ne serait possible

Toutes les idées sont les bienvenues. N'hésitez pas à les partager et à nous rejoindre.

Je remercie aussi la municipalité pour l'hébergement de nos activités.

Bonne année à tous.

Le Président : Jean-Pierre JACQUES





**Association Sport et Culture**

- VOYEN Audrey : Présidente
- PERREY Peggy : Trésorière
- MATHERON Yoann : Trésorier adjoint
- MARTIN Sophie : Secrétaire
- HAYOTTE Christelle : Membre de droit
- CLAUDE Audrey et FAGOT Maud : Membres actif

En cette rentrée 2023, le bureau de l'association Sport et Culture a été renouvelé, Peggy Perrey quitte ses fonctions après 15 ans à la tête de la trésorerie, ses enfants n'étant plus scolarisés en primaire. L'association sport et culture remercie vivement Peggy pour son investissement et son engagement tout au long de ces années au sein de l'association. En 2023 l'association a financé 4 bus pour école et cinéma et 3 bus pour des rencontres USEP. Une soirée astronomie, qui a rencontré un vif succès, a été animée par M. Bruno Parisot et M. Pernot de la MCL de Neufchâteau, mais l'observation du ciel a été annulée plusieurs fois à cause de la météo, mais sera repropagée dès que possible.

- Pour 2024, l'association va financer :
- 2 sorties spectacles pendant le temps scolaire,
  - 3 bus pour des rencontres USEP
  - 1 bus pour Épinal pour une sortie sportive pendant le temps scolaire également.

L'association Sport et Culture souhaite également faire découvrir aux enfants différents sports en compétitions en vue des jeux olympiques. Des sorties hors temps scolaire seront proposées (Nancy SLUC Basket, water Polo, entraînements hippiques et escrime).

Sans le financement des bus par notre association, l'école proposerait beaucoup moins de sorties. En effet, pour 2024 un aller-retour pour Neufchâteau (au cinéma ou au trait d'union) coûte 90€, une sortie pour Épinal 750€, une sortie pour Vittel 320€... Nous acceptons les DONS au titre du financement des associations (66% de réduction d'impôt).

**Les parents qui souhaitent s'investir dans l'association sont les bienvenus.**

**Les adolescents du village peuvent adhérer à l'association, cotisation 5€**

Nom..... Prénom.....  
 Date de naissance.....  
 Tel portable..... adresse mail.....  
 A remettre à l'école.

[sportetculture88@gmail.com](mailto:sportetculture88@gmail.com)

VOYEN Audrey, Présidente de l'association



atelier astronomie 1



sortie cinéma 1

## Association Football club de Bazoilles sur Meuse

Président : DE SUTTER Philippe  
Trésorière : DE SUTTER Pascale  
Secrétaire : DE SUTTER Deelan  
Dirigeants : BEDEL Stéphane, CHACON José, DOMINGUES Tony, DUVAUX Sébastien, FIGUIERE Nicolas, KOZAREVIC Zoran, LARGES Marc

Cette année 2023 fut riche pour le club local. En effet, la saison 2022/2023 a débouché sur un titre de champion et d'une accession à l'échelon supérieur. Une saison d'autant plus exceptionnelle car le club a remporté tous ses matchs. Une osmose retrouvée grâce à un groupe soudé et impliqué.

Ceci pouvait présager d'une saison 2023/2024 sous les meilleurs auspices et c'est actuellement le cas puisque le club occupe la 1ère place de son championnat ne comptant aucune défaite. Espérons que cela dure le plus longtemps possible.

Dans le cadre de son développement, le club a recréé en septembre la section jeune. Encadrée par Deelan et Tanguy, ce ne sont pas moins de 9 enfants, garçons et filles, âgés de 5 à 9 ans, qui nous ont rejoints dans cette aventure. L'apprentissage se passe d'ailleurs très bien avec une implication de chacun et une joie de se retrouver tous ensemble chaque semaine.

Enfin, toujours dans la continuité de son développement, le club va de nouveau disposer d'un arbitre officiel en la personne de Nicolas FIGUIERE. Ceci permettra au club de se mettre en conformité avec les règlements de la ligue.

Du côté des finances, le club reste sain notamment grâce aux manifestations qui ont rencontré du succès.

Pour conclure, je tiens à remercier toutes les personnes, supporters, habitants du village qui viennent en nombre assister à nos matchs. Mention spéciale aux mamans de nos jeunes pousses toujours présentes lors des déplacements sur les plateaux.

Aussi je remercie nos dirigeants pour leur travail lors des manifestations.

Enfin, je remercie Monsieur le Maire et son équipe municipale pour leur soutien.

Le président,

De Sutter Philippe



## Association Bazoilles Vit'animée

Pour sa première année d'existence, vous êtes nombreux à nous avoir rejoints dans les aventures de Bazoilles Vit'Animée et nous tenions à vous remercier chaleureusement.

Grâce à vous, nous avons déjà pu organiser plusieurs activités culturelles et sportives autant pour les grands que pour les petits. Les animations comme le Carnaval, Pâques, les sorties bowling ont permis de partager ensemble de nombreux fous rires et des moments joyeux.

La fête de la musique en collaboration avec le FC Bazoilles et la sortie au marché de Noël de Trèves ont fédéré les villageois autour de moments conviviaux.

Pour 2024, l'association souhaite poursuivre dans sa philosophie. Nos maîtres-mots sont : partage, plaisir et convivialité. C'est pourquoi nous comptons vous proposer encore plus de sorties et d'activités, afin de répondre au mieux aux envies de tous, quel que soit l'âge. Nous comptons sur vous pour continuer à faire vivre notre joli village. Pour cela, n'hésitez pas à adhérer à l'association et à vous inscrire aux diverses animations proposées. La cotisation annuelle est fixée à 15 euros pour les plus de 16 ans et 10 euros pour les enfants.

**Bazoilles Vit'Animée, c'est la culture, le bien-être, le partage et la joie de vivre à deux pas de chez vous !**  
Alors, rejoignez-nous dans cette aventure !

**Pour nous contacter : [bazoillesvitanimée88@gmail.com](mailto:bazoillesvitanimée88@gmail.com).**

L'ensemble du bureau vous souhaite à toutes et tous d'agréables fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour l'année 2024.

La Présidente de Bazoilles Vit'Animée

Laura PATTINGRE



Bowling en avril et en octobre



Chasse aux oeufs 1



Carnaval

Soirée Jeux de société 1

## Judo Club de Bazoilles, Annexe du Judo Taiso Greux

Depuis la rentrée de septembre, une belle entrée en matière, à ce jour 52 licenciés, contre 44 la saison passée. Les sections Ju-Jitsu et Judo sont en progression, reste la Taïso, un peu à la traine, mais la saison est loin d'être terminée.

### Petit récap :

Saisons	21/22	22/23	23/24
Ju-jitsu	2	5	8
Taïso	7	19	19
Baby Judo	5	9	13
Judo	11	11	14

Le dojo est plus souvent occupé, pas moins de 28 à 34 judokas de l'IMT viennent s'entraîner dans le cadre du judo Adapté, tous les lundis matins. L'appellation Dojo Solidaire, Citoyen du projet 1000 dojos en est la parfaite illustration.

Le projet de développer la Défense Personnelle 1 samedi par mois de 10h à 11h30 n'a pas le retour escompté, et pourtant, nous vivons dans un monde agressif, la conjoncture ne nous aide pas, les gens sont tendus, irrités, pour bon nombre.

Nous mettons tous les moyens en compétence et en tarifs pour proposer une formation de qualité, mais, soit le créneau n'est pas adapté, soit les gens ont perdu la motivation: à noter que ces mêmes stages ailleurs font le plein à des tarifs de 50€ la séance par personne !

Nous allons prochainement lancer une Action auprès de tous nos jeunes Judokas, la démarche "Initiation Gestes 1er Secours" avec l'intervention de professionnels qualifiés et d'outils pédagogiques. Sans doute aurons-nous besoin de la grande salle des fêtes de Bazoilles ?

6 à 8 heures de cours sont assurés par semaine, par des enseignants diplômés et qualifiés.

La gestion de l'annexe est aussi chronophage, nous y passons environ 6 à 8 heures aussi, en présentiel et en administratif.

Il est souhaitable que l'école investisse les lieux pour des activités sportives et autres, le dojo leur est aussi accessible.

Le Judo Taïso Greux est fier de ce développement dans son annexe. Nous espérons que dans un futur proche, nous aurons quelques bénévoles qui s'investiront pour assurer une pérennité de la gestion du dojo de Bazoilles, et pourquoi pas un jour en faire un club autonome, avec sa propre identité.

A noter qu'il est très difficile de garantir tous les ans un enseignement de qualité, tant la rareté des professeurs diplômés est réelle. Nous formons des jeunes, mais ensuite, il faut pouvoir les garder, bien souvent, ils poursuivent leurs études ailleurs, ou, choisissent une autre orientation professionnelle ou familiale. Ceux qui sont déjà en activité ont bien souvent 1 métier à temps plein, plus des heures d'enseignement judo ; rien de simple et d'extensible.

Tous nos enseignants sont qualifiés, diplômés, ont une Carte Professionnelle, déclarés Jeunesse et Sport, ou, sont sous couvert d'un référent.

Encore un grand Merci à la Municipalité de Bazoilles, au conseil Municipal pour son soutien, son aide.

Cordialement

**Eddie TOUSSAINT**



Remise de médailles 1

## LES MANIFESTATIONS

### Fête du 14 juillet

Le soleil nous a à nouveau accompagnés pour ces festivités du 14 juillet. Les structures gonflables ont ravi les enfants pour la deuxième année. Les divers jeux, encadrés par les élus, ont agrémenté cet après-midi joyeux. Des récompenses ont été attribuées à tous ces enfants venus profiter d'un bon moment.

Les associations : Familles rurales, Sport et Culture, Chasse, Pêche, ont participé en installant leur stand, qui de boissons, de gaufres, de barbes à papa, de chamboule tout, concours de quilles, ainsi que de restauration car des repas ont été servis midi et soir.

Comme il se doit, à 21 h, la retraite aux flambeaux a eu lieu dans le village avec les enfants accompagnés de leurs parents et de quelques élus.

Enfin à 22h30, un feu d'artifice très attendu et toujours aussi réussi, a été tiré par notre artificier David JACQUES.

Bravo et merci à tous !



### La petite Gaule et Gepetto le pizzaiolo

Tous les jeudis des semaines impaires, nous avons le plaisir d'accueillir dans notre village, soit sur la place des marronniers et selon le temps, au terrain de foot, le bar ambulant « La petite Gaule » et notre pizzaiolo préféré « Gepetto ».

Bons moments de convivialité autour de ces deux commerces qui ravissent les habitués !



### Centre de loisirs sans hébergement



Pour une grande première, le centre de loisirs de Bazoilles-sur-Meuse a rencontré un vif succès. Il a ouvert ses portes le 7 août 2023 pour une durée de 3 semaines. La clôture du centre a eu lieu le 25 août 2023. Lors de la première semaine, le centre de loisirs comptait 23 enfants, 11 pour la deuxième semaine et 20 enfants pour la dernière semaine. Le thème proposé était « A nous les aventures ! »



L'équipe encadrante se composait de Yoann MATHERON (directeur du centre de loisirs), Dany WATERNAUX, Lou-Ella PERREY et Emilien GOMEZ, en formation BAFA.

Les repas ont été préparés par la Maison de Retraite de Liffol-le-Grand et livrés par les conseillers municipaux. Les repas étaient très bons et appréciés des enfants et des animateurs.

Les sorties proposées étaient pour la première semaine Fraispertuis, la seconde semaine une sortie dans la forêt du village et la troisième semaine l'accrobranche et le parc animalier de Vittel.

Durant ses trois semaines plusieurs activités ont été réalisées, de nombreuses activités manuelles, des jeux collectifs, des danses collectives, des promenades dans le village...

Tous les jours, un goûter a été offert par la municipalité.



Nous avons clôturé ces trois semaines avec l'invitation des parents pour visionner un film qui retraçait toutes nos aventures. La fin de journée s'est terminée avec un goûter. Nous remercions tous les parents pour les nombreux gâteaux réalisés.

Tous nos remerciements pour cette belle expérience et rendez-vous à l'année prochaine.

**Yoann MATHERON**  
Directeur du CLSH

## Balade de la Vallée de la Meuse



Pour la 9ème édition cette balade de la vallée de la Meuse a rencontré un franc succès. Organisée par la municipalité en collaboration avec les communes de Harréville les Chanteurs, Goncourt et Bourmont, c'est sous un soleil de plomb que les marcheurs et les vététistes ont profité de cette journée.

Dès le matin, rendez-vous pour tous, avec l'aide des bénévoles à 6h30 sur la place des marronniers pour installer les divers panneaux d'affichage, les barrières, les barnums, les banderoles et préparer les tables de collations gratuites pour les participants à cette marche, aux différents points de ravitaillement, soit Bazoilles au point de départ et arrivée, puis au passage du Gué, à la mairie d'Harréville les Chanteurs, à la mairie de Goncourt et enfin place de l'église à Bourmont.

Un barbecue a été mis à disposition de tous par la mairie d'Harréville et le bar ambulant « la petite Gaule » était aussi sur place. A Bazoilles, c'est le pizzerio qui était présent à midi pour ceux qui le désiraient.

Les animations étaient assurées par Nicolas Avril pour le Conservatoire d'espaces naturel Lorraine, par l'installation de jeux en bois du Fort de Bourlémont, par le stand Cycles Vosges évasion qui assurait les réparations éventuelles de vélos, par Jean-Pierre Jacques pour son pressoir à pommes, par Cédric Colin et Solenn Sanita pour la forge, par Olivier Metzger pour le stand du

livre sur l'hôpital américain et l'animation sur les modèles réduits assurés par Bernard Lombard, Jean-Marie Perrin et Christian Phulpin.

Un grand merci à tous pour votre participation précieuse et votre bonne humeur. A l'année prochaine !!



## Cérémonie du 11 novembre et présentation du livre de Peter Wever sur l'Hôpital militaire américain de Bazoilles durant la guerre de 14-18

Comme traditionnellement, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée à 11h00 devant le monument aux morts avec dépôt de gerbe. Les élus du CMJ ont à tour de rôle, évoqué un à un chaque soldat cité sur le monument par un message personnalisé.



A l'issue de la cérémonie, les convives inscrits au préalable à un cocktail déjeunatoire ont eu le plaisir de participer à la présentation du livre de Peter Wever, sur l'hôpital américain pendant la première guerre mondiale, en sa présence exceptionnelle.

Etaient présents aussi Catherine Dupays, traductrice du livre de Peter Wever écrit en anglais, et les cinq « Bazouillards » qui ont rédigé le livret final, Françoise Simonet, Olivier Metzger, Bruno Ory, Fabrice Lodigiani (présent ce jour pour présenter divers objets et livres sur la première guerre mondiale), et Marie-Noëlle Simonet. Ce livret a été élaboré d'après des documents (cartes postales, photos, archives, films, fichiers internet, etc.....). Merci aussi pour les photos de Rémy Bellanger, petit-fils de Louis Ragoucy, né en 1887 à Ivry, pharmacien, auteur de ces photographies prises lorsqu'il fut engagé dans le service pharmaceutique de l'hôpital américain. Que soient remerciés chaleureusement les habitants de Bazoilles sur Meuse et d'autres communes pour leur contribution à la rédaction de ce livret, par la fourniture de documents.

Nous remercions aussi Le Souvenir Français pour son soutien et sa collaboration. En tant qu'association reconnue d'utilité publique, qui a vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France, elle permet d'encaisser les dons pour la publication de ce livre, qui serviront à honorer et perpétuer la mémoire de cette période historique.



R. Bellanger, C. Dupays, P. Wever, F. Simonet 1



Public à l'écoute de Peter Wever 1



Séance de dédicaces 1



Stand de promo du livre 1

**Vie de la cité**

### Présentation officielle du livre de l'hôpital américain

Déjà plusieurs mois Bruno Ory avait fait connaître à son conseil municipal le règlement des droits d'auteur de l'éditeur américain. Un recueil de plus de 250 pages avec un tirage de 1000 exemplaires aux multiples chapitres allant de l'épidémie de la grippe espagnole, aux soldats blessés, gazés ou encore atteints de pneumonies. Une très belle présentation d'un ouvrage en hommage aux malades et blessés ainsi que tous ceux qui ont été soignés dans l'hôpital américain de Bazoilles sur Meuse en 1918-1919. L'auteur, Peter Wever, dans son enfance, ayant lu une bande dessinée ayant pour thème la Première Guerre Mondiale est resté fasciné par celle-ci. En 1999, ses beaux parents avaient quitté les Pays-Bas pour venir s'installer à Bazincourt sur Saulx dans le département de la Meuse soit à quelques kilomètres des champs de bataille de la région Meuse-Argonne. En ayant trouvé lors de ses nombreuses visites dans cette région, notre auteur s'est davantage intéressé aux soins médicaux lors de la Première Guerre mondiale en axant ses recherches sur le service santé de l'armée américaine et ses hôpitaux Outre-Atlantique. Ce n'est qu'à partir de 2015 qu'après maintes recherches de divers ordres, il a trouvé la présence d'un hôpital américain à Bazoilles sur Meuse au sud-est de la maison de ses beaux-parents. La rencontre avec de libraires de livres anciens, d'historiens du service médical de l'armée de San Antonio au Texas, a peu à peu incité notre homme à écrire un ouvrage sur l'hôpital de Bazoilles sur Meuse. Un formidable ouvrage que vous pourrez vous procurer dans ce village....

**Un merveilleux cadeau offert à la municipalité**  
Lors de cette cérémonie officielle devant les invités présents

Mr le maire Bruno Ory, et son adjoint Olivier Metzger ont pu recevoir l'auteur du livre Peter Wever, l'éditeur R.Bellenger, et même la traductrice. Une belle rencontre avec ces personnes qui avec leur passage dans la cité des bazouillards, ont pu répondre aux multiples questions que se posaient les lecteurs qui allaient parcourir les quelques 260 pages que comporte cet ouvrage. M. Bellenger, petit fils de Louis Ragoucy a fait un don tout à fait personnel aux personnalités présentes, soit un Vérscope Richard (appareil photo, dit en relief de cette époque) et environ 70 photos, dont 50 du village de Bazoilles sur Meuse en 1916. Un merveilleux cadeau, la cérémonie s'est achevée par le verre de l'amitié et un petit cocktail dînatoire. AJ

### Le repas des aînés le 12 novembre

Tous les élus, adultes et enfants, ont eu le grand plaisir d'accueillir nos aînés à un excellent repas, préparé par le traiteur « LA FABRICA » à Neufchâteau. La décoration était cette année sur le thème de la musique. Les tables étaient nappées de noir, agrémentées de sets et de serviettes d'or ou d'argent, de perles, de notes de musique, de quelques fleurs naturelles et en papier ; la scène était garnie de disques 33 tours et 45 tours, (que ceux de moins de 20 ans ne peuvent pas connaître !) des années 70 et 80, qui étaient disposés un peu partout sur des supports parmi des guitares et autres instruments qui étaient venus compléter cet ornement. Nos petits jeunes du CMJ ont pris plaisir à servir tous nos convives avec le sourire. Bravo à eux pour cette première expérience ! La tombola, la musique et la danse sont venus compléter cette journée très agréable !





Le CMJ en plein service 1



Jolie déco sur le thème de la musique 1

## Soirée « Beaujolais nouveau » le 18 novembre

Pour la 3<sup>ème</sup> année, des bénévoles du Judo Club de Bazoilles ont organisé la soirée du « beaujolais nouveau » ! 125 personnes avaient répondu présentes et nous les remercions. A nouveau, le repas a été ponctué par la musique et la danse où, sur la piste qui n'attendait que ça, un grand nombre est venu se trémousser sur des rythmes modernes et plus anciens.



Nous remercions à nouveau les membres du club de judo de Greux et leurs amis, les membres du club de foot de Bazoilles, toujours fidèles à cette soirée importante pour ce Judo club de Bazoilles, annexe de Greux. Un grand merci aussi aux habitants de Bazoilles qui sont toujours d'un très grand soutien pour cette soirée ainsi que pour toutes les festivités dans le village.

Et puis un immense merci aux sponsors, bien sûr, toujours aussi généreux.

Il s'agit des entreprises suivantes :

**Magasin E. LECLERC  
SUPERMARCHÉ**

**NEUFCHATEAU  
03 29 06 02 02**

**LAURENT TP  
Travaux Publics  
BAZOILLES SUR MEUSE  
06 83 65 60 01**

**SARL PERREY FRERES  
Paysage - Clôture - Pépinière  
Arnaud TOLLLOT  
BAZOILLES SUR MEUSE  
03 29 94 22 04 - 06 12 34 03 86**

**FLUID Concept  
Bureau d'Etudes  
NEUFCHATEAU  
03 29 94 15 34**

[fluid-concept@fluid-concept.fr](mailto:fluid-concept@fluid-concept.fr)

**U EXPRESS  
Supermarché  
Virgile TOUSSAINT  
LIFFOL LE GRAND  
03 29 06 61 57**

**SARL BABIC Goran BABIC  
Charpente - Couvertures  
BAZOILLES SUR MEUSE  
03 29 06 10 69**

**RESTAURANT L'EVIDENCE  
Maître Restaurateur  
Eric LEPETIT  
NEUFCHATEAU  
03 72 60 59 31**

**V B D VOSGES BOIS  
DEVELOPPEMENT  
Mickaël OUDIN  
Directeur d'Exploitation  
BAZOILLES SUR MEUSE  
03 29 94 02 29 - 06 47 77 23 38**

**BOULANGER**

**Vaucoleurs 03 29 89 53 43  
Neufchâteau 03 29 06 08 06  
Bernécourt 03 83 23 01 11**

**EIFFAGE  
Energie Systèmes  
Christophe MILLOT  
VITTEL  
07 49 91 11 70**

**Entreprise Paul CALIN  
Guy CALIN  
Bétons - Terrassements - TP  
MARCHÉCHAMP  
03 29 06 90 09 - 06 85 07 03 34**

**NEO IMMOBILIER  
Agence Immobilière  
Olivier METZGER  
NEUFCHATEAU  
03 29 06 18 74 - 06 85 12 21 86**

**L B S LOCATION  
Mickaël et Didier  
BAZOILLES SUR MEUSE  
06 49 95 50 27 - 07 72 16 01 00**

**SAM INFORMATIQUE  
Informatique - Télécom -  
Sécurité  
NEUFCHATEAU  
03 29 94 72 90**

**ENTREPRISE MAIRE  
Menuiserie  
Albéric PAQUOT  
06 70 68 59 72**



## NOTRE DOSSIER :

### BAZOILLES SUR MEUSE PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE. L'histoire de l'hôpital américain et la coexistence avec les villageois de 1918 à 1919

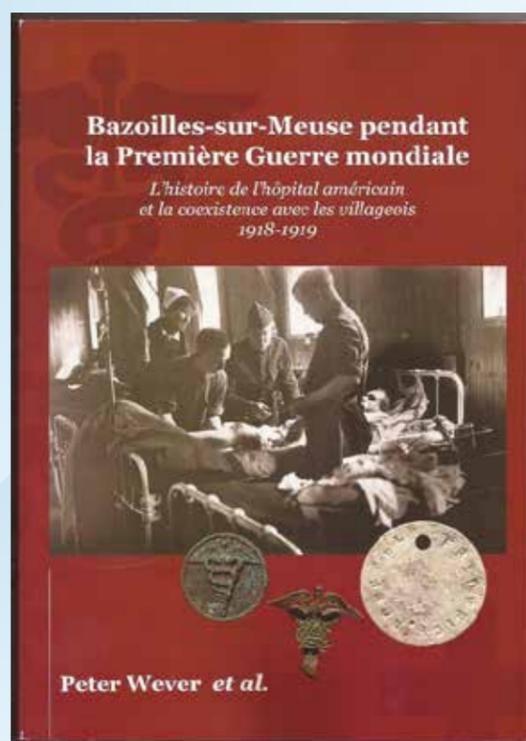
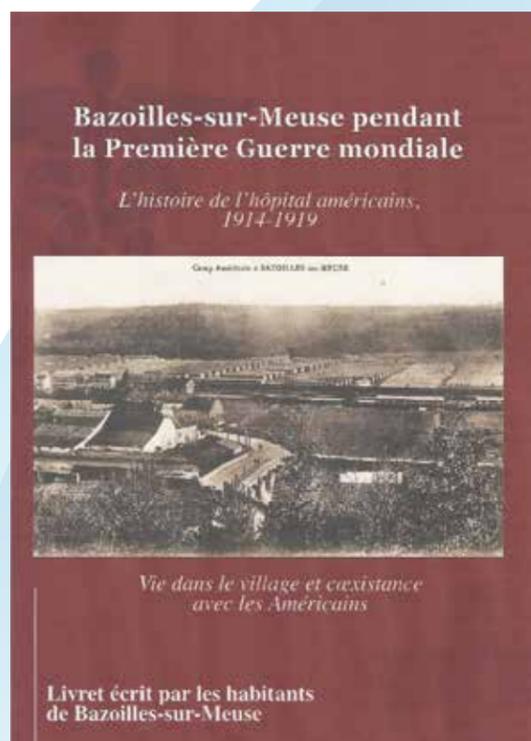
Aujourd'hui, rien dans notre village de Bazoilles ne témoigne de la présence du centre hospitalier américain d'une capacité de 13 000 lits qui s'y trouvait pendant la Première Guerre mondiale. Pourtant, en 1918-1919, plus de 63 000 soldats américains y ont été soignés, soit trois militaires américains sur 100 ayant servi en Europe. En outre, près de 700 soldats et infirmières venus des Etats-Unis ont été temporairement enterrés dans le cimetière américain situé à côté de ce centre hospitalier.

Cet ouvrage, abondamment illustré, décrit la vie quotidienne et les soins médicaux dispensés au centre hospitalier de Bazoilles et propose un récit frappant des conditions de vie des patients et du personnel à travers l'histoire de personnes qui y travaillaient, qui y ont été soignées ou qui y sont mortes.

L'auteur, Peter Wever, est un médecin néerlandais spécialisé dans les maladies infectieuses. Il a commencé à s'intéresser à la Première Guerre mondiale après que ses beaux-parents se sont définitivement installés dans le département de la Meuse à la fin des années 1990. En tant que médecin, il a développé un intérêt particulier pour les activités du service de santé de l'armée américaine pendant la Grande Guerre.

Le livret final écrit par des habitants de Bazoilles sur Meuse complète l'ouvrage de Peter Wever en mettant en avant la vie dans le village pendant la Grande Guerre et en particulier l'interaction entre les villageois et le personnel de l'hôpital américain. La logistique et le sens de l'organisation des américains ainsi que l'ampleur des infrastructures construites ne pouvaient que bouleverser la population rurale de Bazoilles sur Meuse.

La confrontation des cultures est abondamment illustrée et enrichie d'anecdotes.



**Pour rappel, ce livre exceptionnel sur Bazoilles sur Meuse est mis en vente à la mairie au prix de 25€.**

## PROJETS

### Travaux sur RD 74 A, route de Fréville

Après maintes réunions et modifications du projet, les travaux sur cette départementale seront démarrés en mars 2024. 6 mois de travaux seront nécessaires, ils devraient se terminer au plus tard fin octobre 2024.

Le compte rendu du conseil du 5 décembre, après invitation de la population à la salle polyvalente le 17 novembre où chaque personne présente a pu exprimer ses souhaits ou exposer ses remarques, confirme les choix suivants :

- Installation d'un plateau rue du L. Bastian, d'un passage piéton et d'une zone limitée à 30 km/h
- Création d'un cheminement piétonnier, route de Fréville, au niveau des maisons numérotées 2 à 10, avec rétrécissement de chaussée et création d'un sens prioritaire montant et limitation de vitesse à 30 km/h.
- Création d'un plateau route de Fréville au niveau du croisement, rue de l'Ecole, rue du Clos Morizot et création d'une zone limitée à 30 km/h.
- Pose d'un miroir entre rue du Château et route de Fréville.

### Maison au 12, RD 74

La mairie a acquit la maison située au 12, RD 74, derrière la fontaine Galliot, (anciennement maison Geoffroy).

En effet, afin de redonner encore plus de dynamisme à notre beau village, nous souhaiterions faire de ce lieu un « Relais multi-services » avec des activités non encore complètement définies. (Bar, petite restauration, soirées à thèmes, vente de produits régionaux, dépôt de pain et viennoiseries). Tous les sujets sont sur la table !

Pour ce faire, il nous faut trouver les bons candidats susceptibles de tenir un tel lieu et de choisir le mode de gestion le plus avantageux pour les deux parties.



# BULLETIN D'INFORMATION

## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES



**SERGE RENAUX**  
PRÉSIDENT  
DU S.D.E.V.

### LES MISSIONS DU S.D.E.V.

#### HISTORIQUE

Créé en décembre 1994, le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (S.D.E.V.) est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire de l'ensemble des 507 Communes Vosgiennes (373 380 habitants).

Propriétaire des réseaux haute tension de catégorie A (20 000 volts) et basse tension (400/230 volts), il en a confié la gestion (plus de 11 000 km et près de 5 900 postes de transformation) à l'entreprise ENEDIS, dont il contrôle annuellement l'activité.

#### Le réseau public de distribution d'électricité



[ Extrait du CRAC 2022 - ENEDIS ]

Depuis 2008, le Syndicat exerce également les missions de **maîtrise d'ouvrage** sur le réseau électrique, et notamment :

- des travaux **d'enfouissement** (dissimulation par la mise en souterrain) pour les communes (rurales et urbaines)  
En 2022 : 44 enfouissements : 7 010 000 €
- des travaux **d'extension** (prolongement d'une ligne existante) dans les communes rurales  
En 2022 : 114 extensions : 2 460 000 €
- des travaux de **renforcement** (amélioration du réseau en vue d'obtenir une qualité d'électricité satisfaisante pour les usagers)  
En 2022 : 18 renforcements : 2 380 000 €
- des travaux de **sécurisation** (remplacement progressif des fils nus par des réseaux aériens torsadés ou souterrains)  
En 2022 : 9 sécurisations : 445 000 €

### LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

#### BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le travail mené ces deux dernières années, sur les orientations et la réalisation du **premier Schéma Directeur des IRVE validé en France**, a permis de mettre en service **38 bornes de recharge dans 29 communes** du département depuis le mois d'août 2022.



#### CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Ce nouveau service permet au S.D.E.V. de proposer aux communes qui le souhaitent des prestations de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Il s'inscrit pleinement dans les actions en faveur de la transition énergétique par l'aide qui peut être apportée aux collectivités pour réaliser des économies d'énergie.

#### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le S.D.E.V. propose à ses communes membres d'assurer la **continuité et la qualité du service d'éclairage public**, en leur apportant son expertise pour optimiser la gestion de leur réseau, dans les domaines de :

- l'investissement : maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations  
En 2022 : 5 rénovations : 232 000 €
- la maintenance préventive et curative de ces installations  
Actuellement : 23 000 points lumineux sur 187 communes



# INFOS COMPOSTAGE / COMPOSTEURS

## Aide à l'achat d'un composteur

La CCOV propose des composteurs (fabriqués localement) au tarif préférentiel de 25 € (coût total d'un composteur : 75 €, donc 50 € pris en charge par la CCOV).

Bulletin de réservation sur le site de la CCOV : [ccov.fr](http://ccov.fr)

## LE VRAI / FAUX DU COMPOSTAGE

### Le compostage domestique suscite beaucoup d'idées reçues !

Vous souhaitez traiter vos biodéchets et vos déchets verts chez vous, mais vous êtes réticent. Rassurez-vous, composter n'est pas si difficile que les croyances peuvent le suggérer. En effet, de nombreuses idées reçues circulent autour des nuisibles et des odeurs. Voici quelques infos pour que vous puissiez dès à présent débiter la pratique du compostage.

« On peut démarrer uniquement au printemps » : **FAUX**

Il est possible de démarrer en hiver même si le composteur fonctionnera un peu au ralenti en attendant le printemps

« Les biodéchets sont composés à 80% d'eau » : **VRAI**

Cela en fait une matière qui se dégrade rapidement.

« Il faut mélanger régulièrement le contenu de son composteur » : **VRAI**

Il est nécessaire de brasser en profondeur les matières environ tous les 2 mois. Les bactéries naturellement présentes ont besoin d'air pour décomposer ces matières.

### Le compost, comment ça marche ?

C'est un processus biologique : ce sont des micro et macro-organismes qui font le travail de décomposition. Pas besoin d'éléments particuliers ou d'activateurs, le compostage se développe tout seul, naturellement. Il suffit de créer les bonnes conditions de vie pour les microorganismes :

- \* de l'oxygène : oxygéner le compost en mélangeant régulièrement
- \* de l'eau : arroser (uniquement si le mélange est trop sec)

### Pourquoi composter ?

- 1/ pour nourrir le sol, les plantes, le potager
- 2/ pour éviter l'achat d'engrais  
=> plus qu'un engrais, le compost enrichit durablement la vie du sol
- 3/ pour réduire de 30% le poids de la poubelle :  
moins de déchets à incinérer  
moins de camions de collecte en circulation  
=> à la clé, moins de pollution

### Que mettre dans le composteur ?

- des matières variées, issues des déchets de cuisine et du jardin
- les matières fraîches, humides et molles sont riches en azote et se décomposent rapidement
- les matières sèches et rigides sont riches en carbone et favorisent une bonne aération

### => Les ingrédients d'un bon compost :

#### Dans la cuisine :

- toutes les épluchures (même celles d'agrumes, d'oignons, d'ail..)
- les restes de repas (cuits ou crus)
- les coquilles d'oeufs
- les sachets de thé
- le marc de café

Une seule précaution à prendre : il faut découper les fruits et/ou légumes (pas de fruits entiers, car la décomposition serait trop longue).

#### Dans le jardin :

- les fleurs fanées
- les feuilles (quelques poignées)
- les petits branchages

(A noter que feuilles et branchages doivent idéalement être broyés avant. Vous pouvez les broyer en passant la tondeuse dessus)

Une seule précaution à prendre : ne pas mettre les tontes de jardin (ou éventuellement en petite quantité, préalablement séchées). L'idéal pour les tontes étant de les laisser sur place (tonte mulching par exemple)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN

**COMPOSTEURS A 25 € pour les habitants de la CCOV**

✓ coupon à remettre en déchèterie  
✓ avec règlement de 25 € par chèque, à l'ordre du Trésor Public  
✓ retrait possible du matériel le jour même (du lundi au vendredi - horaires sur <http://www.ccov.fr>)

NOM et Prénom : .....  
Adresse : ..... Commune : .....  
Tél : .....  
Mail : .....

2 MODÈLES, AU CHOIX (exposés sur la déchèterie) :

conçu par l'assoc Fort de Bourlémont 440 litres  
P : 78 cm \* L : 78 cm \* H : 72 à 82 cm

conçu par l'assoc Chantiers Services 480 litres  
P : 105 cm \* L : 70 cm \* H : 96 cm

En choisissant un modèle subventionné par la CCOV et l'Union Européenne, je m'engage :  
- à installer ce composteur sur un terrain situé sur la CCOV,  
- à ne posséder qu'un composteur CCOV par foyer.

Cadre réservé à la CCOV :  
matériel pris sur la déchèterie le : .....  
chèque : n° .....

Date : ..... / ..... / .....  
Nom, Signature : .....

UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen d'Aide au Développement Régional  
"Faire mieux avec les autres"

Valeur réelle 75€, soutien financier de l'Union Européenne

